

Auteur, titre et références du texte :

A. Angot, *Monographie paroissiale : Saint-Gervais et Saint-Protais de Brée, diocèse de Laval*, 1884, 84 p.

Mis en ligne par :

Archives départementales de la Mayenne
6 place des Archives — 53000 LAVAL, France
archives@cg53.fr

Date de première mise en ligne : 13 avril 2007.

Référence : FR-AD53-BN-0068

Texte relu par : Valérie Duroy

d'après un exemplaire conservé aux Archives départementales de la Mayenne
(cote : AC 60).

D'autres textes sont disponibles

sur le site des Archives de la Mayenne :
<http://www.lamayenne.fr/?SectionId=418>

[A. ANGOT]

MONOGRAPHIE PAROISSIALE

SAINT-GERVAIS ET SAINT-PROTAIS
DE
BRÉE
DIOCÈSE DE LAVAL

MAMERS

TYPOGRAPHIE DE G. FLEURY ET A. DANGIN

1884

MONOGRAPHIE PAROISSIALE¹

BRÉE

Brée n'était encore qu'une *villa*, c'est-à-dire une sorte d'exploitation agricole à l'époque de saint Bertrand, évêque du Mans, qui l'acheta de Theuobalde et qui la légua par testament à son église.

Dans l'intervalle compris entre le commencement du VII^e siècle et le XII^e, à une époque inconnue, comme la plupart des domaines de ce genre reçus ou acquis et ensuite légués

¹ L'essai de monographie paroissiale de Brée se compose du dépouillement minutieux des registres paroissiaux et autres titres de la fabrique, et de plusieurs généalogies des familles nobles qui ont eu le plus de rapport avec cette localité. Celui qui signe cette notice ne s'attribue d'autre part dans le travail que la première partie ; les quelques notes ajoutées aux diverses généalogies n'empêchent pas qu'elles n'appartiennent à M. de la Beauillère, pour la famille de Brée, et à M. Pointeau, curé d'Astillé, pour les seigneurs de Brée et pour la généalogie des Le Cornu. C'est assez dire que tout l'honneur de cette étude revient de droit à ces Messieurs.

par saint Bertrand, Brée était devenu paroisse sous le vocable de Saint-Gervais et de Saint-Protais.

L'église fut donnée avant le XII^e siècle à l'abbaye d'Evron ; Hildebert, en 1125, ne fit que leur en confirmer la possession. Mais comme elle n'est pas mentionnée dans l'acte de restauration du comte Robert de Blois en 988, ce doit être entre ces deux dates qu'en fut fait le don, peut-être par l'Église du Mans, si elle en avait gardé la jouissance, ou par les héritiers de l'un des seigneurs qui s'emparèrent des terres de l'église, à la suite des guerres de cette époque et surtout dans le désordre des invasions normandes.

En souvenir ou en raison peut-être des anciens droits de l'église du Mans sur Brée, l'évêque était resté présentateur et collateur de la cure, contrairement à ce qui se faisait pour les autres prieurés ou paroisses dépendant de l'abbaye.

Dans des circonstances et à une époque inconnues, les religieuses de l'abbaye du Pré avaient reçu sur Brée des droits qu'elles conservèrent jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Elles jouissaient d'une partie des dîmes. Il est possible que l'évêque du Mans, donateur du domaine que saint Bertrand avait acquis de Theuobalde, en ait fait le partage entre les bénédictins d'Evron et les religieuses du Pré.

En effet, l'abbaye d'Evron ne semble pas avoir eu sur la paroisse de Brée, au moins du XVI^e au XVIII^e siècle, des droits plus étendus que ceux de l'abbesse de Saint-Julien-du-Pré. Le prieur de Neau dont Brée était *fillette* ne se qualifiait pas du titre de curé primitif, ni ne semble s'être jamais attribué le privilège d'officier à certaines fêtes dans l'église qui était dite relever de son bénéfice.

Il jouissait seulement d'une partie des dîmes dans une proportion sensiblement semblable à la part prélevée par les religieuses du Pré.

Ces droits simultanés des bénédictins d'Evron et des religieuses de Saint-Julien-du-Pré sur la paroisse de Brée amenèrent entre les deux maisons de longues difficultés qui finirent par un arrangement à l'amiable dont je reproduis ici le texte déjà donné dans la *Notice sur Evron*.

Comme je n'aurais pour essayer d'en éclaircir les points douteux autre chose à présenter que des suppositions plus ou moins vraisemblables, je n'ajoute aucun commentaire au texte de cet accord. D'après cette transaction, le bien fondé des prétentions des bénédictins sur l'église de Brée est reconnu. Ce qui n'en laisse pas moins supposer que l'abbaye du Pré avait eu un titre quelconque à y revendiquer des droits, surtout quand nous voyons les concessions qui leur sont faites d'une rente de *deux sols*, et d'un don de 100 sols. Aucun des documents des archives paroissiales n'indique si cette rente de deux sols était encore servie dans les siècles suivants, ni par qui elle l'eût été.

CARTA PRO ECCLESIA BREII.

Ego etiam Guillelmus², Cenomanorum episcopus, notum esse volumus omnibus præsentibus et futuris christianam religionem professis quod causa quæ (inter) monachos Ebrionenses et sanctimonialis beati Juliani de Prato diu fuerat agitata de Ecclesia Breii hunc finem est consecuta. Sanctimonialis, rectitudinem cœnobii Ebronis cognoscentes, quidquid juris in præfata Ecclesia clamabant monachis in perpetuum pacifice obtinendum reliquerunt et in capitulo suo confirmaverunt. Unde et monachi duos solidos censûs cenomanensis monetæ, quos in eadem villâ habebant, annum censum donandos sanctimonialibus decreverunt. Pro hac etiam concordia centum solidos monetæ cenomanensis eisdem sanctimonialibus tribuerunt. Ut autem hæc concordia inviolabilem obtineat firmitatem, sigillo nostro muniri præcepimus.

Depuis très longtemps, est-il dit dans un mémoire du XVIII^e siècle, le curé de Brée prenait à ferme la part des dîmes de la paroisse qui ne lui appartenaient pas en propre ;

² Guillaume Passavant 1142-1186 (Cauvin).

il payait à ce titre 200 liv. au prieur de Neau, et 170 liv. à l'abbesse de Saint-Julien. Le seigneur de Brée prélevait sur l'ensemble de la *grande dîme* 36 boiss. d'avoine, mesure de Brée, 12 boiss. sur chacun des trois copartageants ; plus trois airées de paille sur la *granche* du presbytère. L'abbaye d'Evron, outre les droits du prieur de Neau, jouissait d'un trait de dîmes affermé au curé huit ou dix livres. Le curé, dans un procès qui eut lieu au XVIII^e siècle et dont je ne connais pas l'issue, prétendait justement, il semble, que le prieur de Neau et Madame l'abbesse ne devaient dîmer que dans la seigneurie de Brée, telle qu'elle était composée anciennement, avant qu'aient été réunis sur la même tête les différents fiefs de la Bequinière (?), les Bordeaux, la Courbe, et même Veloché qui appartenait aux seigneurs de Laval. L'arrangement en vertu duquel les dîmes du fief de Veloché furent concédées à la dame de Laval est une pièce intéressante qui ne se trouve pas au cartulaire d'Evron et qu'on lira aux pièces justificatives.

ÉGLISE.

L'église de Brée a été construite à trois reprises ; le chœur et la chapelle méridionale remontent à la même époque ; les ouvertures sont à plein cintre. Sur une des pierres de la nef, on lit la date de 1557. La chapelle du nord a été bâtie postérieurement par la famille Le Cornu qui avait le patronage de l'église depuis l'acquisition de la terre de Brée. Les seigneurs de cette famille avaient fait pratiquer, pour se chauffer pendant les offices, une cheminée cachée actuellement derrière un confessionnal. Le feu fut mis par les *chouans* à l'église de Brée³, pour en débusquer les *bleus* qui s'y étaient retranchés.

On verra par les détails suivants que les travaux de restauration ou de reconstruction de l'église durèrent longtemps après l'année 1557 qui semble plutôt avoir été la date de l'inauguration de l'entreprise. Voici la liste de quelques-uns des dons et legs à cette intention.

1552	Marie Tripier, veuve Foucault, « pour l'édifice et réparation de l'église de Brée ».....	5 sols
1576	P. Guilloché, prêtre, « pour parachever la tour et chapelle ».....	10 écus sol
1576	Michelle Jouault, femme de Michel Macé.....	100 sols
1579	Catherine Jouault, « si l'on travaille à parachever l'église	100 sols
1584	P. Rocher, « pour l'édification de l'église ».....	1 écu 40 sols
1592	M ^e Thomas Gaultier, prêtre, « pour des ornements et pour contribuer à la réparation et édifice de l'église.....	33 écus

A cette époque les travaux devaient être terminés car on commence à enterrer dans la *chapelle neuve* de l'église.

Je trouve désignés les autels suivants : celui de Saint-Pierre où se desservait la fondation des Saulneries ; — celui de Saint-Yves pour la fondation de la Courbe ; — celui de Saint-René ; — enfin et surtout l'autel de la Sainte-Vierge. Il est question également de la chapelle des fonts où se firent plusieurs sépultures.

On sait que suivant une pratique, très-louable d'ailleurs et d'un effet moral salubre, des inhumations fréquentes se faisaient dans les églises à cette époque. Cette pratique entraîna, paraît-il, à Brée des abus assez sérieux quoique facilement remédiables. M. Le Cornu écrivit à ce sujet à l'évêque du Mans lui remontrant « que des particuliers ont ci-devant été inhumés dans l'église sans y avoir aucun droit, ce qui a entièrement ruiné le pavé et causé de grandes inégalités. Il voudrait, dit-il, la faire réparer à condition qu'on arrête l'abus qui augmente tous les jours et qui rendrait ses soins et la dépense inutiles ».

³ M. Géralt, *Notice sur Evron*, p. 259.

Il obtint cette réponse favorable à sa demande :

« Nous ordonnons que suivant l'esprit de l'Église on enterre les corps des defunts dans le cimetièrre (excepté les curés, les prêtres, les seigneurs), s'il ne sont bienfaiteurs de l'église. Et avant de faire l'ouverture de la fosse il sera payé 10 francs à la fabrique et 20 sols au curé. Louis, évêque du Mans ».

Une somme de 100 liv. est portée en 1757 sur le compte du procureur de la fabrique « pour contribuer à la fonte des cloches ». C'est la seule mention concernant cet article que j'aie rencontrée.

CIMETIÈRES.

Le cimetièrre a toujours été considéré comme une dépendance et une annexe de l'église. Bénit par les prières liturgiques il participe à la consécration du lieu saint qui autrefois le couvrait de son ombre. La procession qui chaque dimanche précède la messe se faisait alors extérieurement ; les fidèles suivaient le clergé et priaient sur la tombe de leurs parents. On signale à Brée, à la fin du XVI^e siècle, deux cimetièrres où se faisaient indistinctement les sépultures : le *petit* qui entourait l'église, et le *grand* où se trouvait la chapelle de la Sainte-Croix. Bien que cette chapelle soit de date très ancienne, il y a lieu de croire que le petit cimetièrre attenant à l'église paroissiale était le cimetièrre primitif. A partir de l'an 1600 le grand cimetièrre est entièrement délaissé. Mais en 1660, au mois de juin, le petit cimetièrre avait été pollué. Était-ce par un acte de violence, par une sépulture d'hérétique ou d'infidèle ou par toute autre cause, on ne l'indique pas. Il ne fut réconcilié que le 30 janvier 1661, par M. Amb. Foucher, curé, en vertu d'une commission de l'évêque du Mans. Dans l'intervalle on enterra soit dans le grand cimetièrre, soit dans l'église. En 1780, Monseigneur de Gonssans interdit comme insalubre et contraire aux ordonnances de 1776 le cimetièrre qui entourait l'église et on reprit le grand cimetièrre. Défense fut faite en même temps de relever les tombes qui dans ce dernier « empêchaient de faire les processions et d'ailleurs étaient ridicules ».

CURE ET PRESBYTÈRE.

Le presbytère actuel est celui que fit construire, comme le relate son épitaphe, M. René Le Cornu. M. Chedhomme (1740-1763) y fit aménager un appartement pour un second vicaire. M. Coulleray de la Motte (1764-1770) se fit autoriser à abattre des arbres sur le domaine de la cure pour des réparations ou augmentations qu'il avait entreprises.

L'aveu suivant rendu à la seigneurie de Brée en 1540, par Denys Cahouet, fera connaître quelle était l'étendue des biens affectés au curé dès cette époque. Il avoue tenir de monseigneur noble et puissant Gilles Sanglier, sieur du Bois-Rogues, de la châtellenie, terre et seigneurie de Brée, de Dousesmon, des Haies Gasselin et de Chanseaulx.

I.

- 1° La Noë-à-l'Ane sur la Jouanne,
- 2° La Noë-au-Prêtre près des Saulneries,
- 3° Un tiers d'hommée à la Boussardièrre,
- 4° Un quart d'hommée, nommé l'Epine,
- 5° Trois quarts de journal à la Fontaine de Jumelle, touchant le placitre de ladite Fontaine et la pièce nommée la Croix-Clerusse,
- 6° Trois quarts de journal à l'Ouche de la Chauvinièrre,

- 7° Deux journaux à la Besnardière,
- 8° Un demi-journal au puits Maugiton,
- 9° Trois hommées de courtil à Chantelou,
- 10° Un demi-journal à la Doetyée,
- 11° Deux hommées de courtil près du champ du Tertre,
- 12° Un demi-journal au Chêne-Moucé,

II.

Rentes :

- 1° Sur l'Ouche Voisin..... 7 d.
- 2° Sur les « choses héritaux » de la v^e J. Bedain 6 d.
- 3° Sur le pré Manconseil 12 d.
- 4° Sur le pré du Brin 4 d.
- 5° Sur la cour de feu G. le Bigot..... 2 d.
- 6° Sur le pré de la Lice 2 d.
- 7° Sur le lieu de la Pinçonnière 9 d.
- 8° Sur la Hauterie 3 d.
- 9° Sur le champ Chevalier..... 10 d.
- 10° Sur la Megretièrè 2 d.

Il avoue tenir ces choses « en garde, en ressort, et au divin service ».

Un autre aveu rendu en 1662 à la seigneurie de la Courbe par M. Amb. Foucher ajoute au détail précédent :

- 1° Un journal de terre nommé la Fosse, près des Grandes-Haies.
- 2° Un demi-journal nommé le Beaunay sur le chemin de la Croix-Rompue à la Brillère.
- 3° Une portion de pré aux Gravièrs.
- 4° Deux journaux aux Basses-Landes.

Nous avons vu que les grosses dîmes se partageaient par tiers entre le curé, le prieur de Neau et l'abbesse du Pré. Comme partout les novalles et les vertes-dîmes appartenaient au curé.

Le Paige donne 1,000 liv. de revenus à la cure, mais on sait qu'il reste toujours au-dessous de l'estimation vraie.

FABRIQUE.

Comme partout ailleurs, la fabrique était administrée par un procureur nommé pour deux ou trois ans par le *général des habitants* à l'issue de la grand'messe. A l'expiration du temps de sa gestion, il rendait ses comptes par *recettes* et par *mises* devant l'assemblée qui nommait son successeur. Il pouvait y avoir plusieurs procureurs fabriciens. A Brée il n'y en avait qu'un seul, le plus souvent laïque.

Voici un projet d'aveu rédigé en 1705 par M^e Patrice Guédon, prêtre, procureur, qui montre quelles étaient les ressources et les revenus en biens-fonds ou en rentes de la

fabrique. On y trouve déclarés :

- 1° L'Eglise et le petit cimetière qui l'environne.
- 2° Le Grand-Cimetière dans lequel est la chapelle Sainte-Croix.
- 3° Sur une pièce de terre au Bois-Noir, 7 s. 6 d.
- 4° Deux petits closeaux près des Chênes-Moussés.
- 5° Le pré Longuereau.
- 6° Sur la Cheminaudière, 4 s.
- 7° Sur la Fortinière, un quarteron $\frac{1}{2}$ de cire.
- 8° Sur la fondation du Grand-Cimetière, 15 s. légués par M. Guy Gueault, curé de Brée.

Les autres ressources qui figurent sur les comptes annuels consistent en offrandes en nature : œufs, beurre, échinées, volailles, etc. Chaque année un article de la recette porte : « pour les chandelles vendues pour la nuit de Noël ».

Voici les revenus casuels pour les quatre années 1765-1768 :

1765	84 liv. 13 sols.
1766	82 liv.
1767	76 liv.
1768	121 liv.

Je n'ai pas vu qu'il soit question du loyer des bancs de l'église, j'ai seulement trouvé une liste donnant le nom de ceux qui occupaient chaque banc et chaque place, et en regard de quelques noms la mention : Concédé. Le nombre des places de l'église s'élève à 210 environ, au XVIII^e siècle.

Le procureur avait la garde des archives paroissiales. En 1500 les « Carteniers et enseignements de l'Eglise » étaient renfermés en un coffre propre à cet usage. En 1745, les titres de la fabrique étaient au presbytère en une chambre haute dans un *contouer* fermant à clef. Les extraits des actes de baptêmes, mariages, sépultures étaient délivrés par le procureur fabricien. Jusqu'en 1673 les actes se rédigeaient sur papier libre ; en 1674 sur feuille de 8 den. ; de 18 den. en 1675 ; de 12 den. en 1676. En 1737 le timbre disparaît jusqu'en 1755. Au commencement du XVIII^e siècle, les publications de bans durent être contrôlées dans une cour royale. On trouve mention d'un quatrième ban qui se publiait, je crois, le jour même du mariage.

CURÉS.

PIERRE OGER est le plus ancien curé de Brée que je trouve cité ; il fut témoin d'un arrangement intervenu, en 1403, entre les chanoines de la collégiale de Montsûrs et les religieux d'Evron au sujet de certaines dîmes. On trouvera ce document aux pièces justificatives. Il concerne Brée à d'autres titres encore.

XV^e siècle. MACE DU MESNIL, doyen d'Evron ; je suppose qu'il fut curé de Brée parce qu'il figure sur le registre de la confrérie des SS. Gervais et Prottais pour une rente de 3 s. sur une pièce de terre nommée *le Cloux* du Thomeau, qui lui appartenait.

1480. JEHAN CHAIRUE ; à cette année, 14 mai, il donne procuration à M^{re} Macé Thibault, son vicaire et fermier, pour conclure un échange de pièces de terre près de la *Fontaine des Jumelles* avec M^{re} Ambroise Le Cornu, écuyer, seigneur de Launay-Péloquin et de la Courbe.

Il ne résidait pas.

1540. DENYS CAHOUEUET ; il rend aveu pour les biens de la cure à M^{gr} noble et puissant *Gilles Sangler*, sieur du Bois-Roques, de la châtellenie, terre et seigneurie de Brée, de Doesmon, des Haies-Gasselin et de Chanzeaux.

1567-1571. GUY GUEAULX⁴. La famille Gueaulx, qui donna trois curés à l'église de Brée, était de cette paroisse, et y tenait un rang honorable ; d'autres membres furent sénéchaux, notaires, etc. Guy Gueaulx était vicaire à Brée avant 1544. Il était curé en 1567, et il paraît en cette qualité en tête du premier registre que possède la paroisse. Il avait un successeur en 1571.

Le 2 mars 1585, il légua par testament 17 liv. sur la Bequinière pour aider à faire dire une messe tous les vendredis dans la chapelle de Sainte-Croix. Il mourut seulement le 2 mars 1592 et fut inhumé le lendemain dans cette chapelle du grand cimetière, dite de Sainte-Croix, où il avait fait une fondation, et dans laquelle il avait fait exécuter des travaux importants, peut-être regrettables. De petits écussons disséminés sur le tirant et la voûte de la chapelle portent : l'un, le nom de G. Gueault, prêtre, l'autre la date 1575 ; les autres au nombre de huit, la sentence : Tout pour la foy.

1571-1625. AMBROISE GUEAULT ; il paraît pour la première fois dans un acte de baptême qui commence ainsi : « Per me Ambrosium Gueault, presbyterum, Ecclesiæque sanctorum Gervasii et Protasii de Breia rectorem ... ». On voit qu'il fut curé pendant 54 ans. Il résidait, mais faisait d'assez fréquentes absences. Le 3 juin 1627, il lègue 40 liv. à la confrérie des SS. Gervais et Protais pour la fondation d'un *Subvenite* chaque dimanche. Le 17 juin suivant, il était inhumé dans l'église près du grand autel au côté droit par M. le prieur de N.-D. d'Evron, en présence de deux de ses religieux et de tout le clergé du voisinage.

1625-1646. AMBROYSE GUEAULT, le jeune. Dès l'année 1616, il exerçait les fonctions ecclésiastiques à Brée. Il est qualifié curé le 20 avril 1625. Le 5 avril 1646, M^e Julien le Breton, doyen d'Evron, curé de la « Grande-Bazouge⁵ », préside à sa sépulture, en l'église. Il mourut le 3 sur le minuit. Comme son prédécesseur, il fonda un *Subvenite*, chaque dimanche.

1648-1656. GUILLAUME LAMER ; il succéda sans doute immédiatement à A. Gueault, quoiqu'il ne soit fait aucune mention de lui avant 1648. On le retrouve jusqu'en 1656 sans aucune particularité à signaler qui le concerne.

1656-1674. AMBROISE FOUCHER. En juin 1656, il était vicaire, il paraît comme curé le 14 juillet suivant ; voici son acte de décès et de sépulture :

« Le 28 août est décédé messire Ambroise Foucher, prestre, curé de Brée, duquel le corps a été enseveluré à l'entrée du chœur, sous le crucifix, au dedans de l'Eglise dud. Brée, par M. R. le Meulnier, curé de Chastre, doyen d'Evron, le 29^e jour dud. mois, ès présence de M^e R. Dupin, curé de la Chapelle Rainsouin, et R. Marin, curé de Livet-en-Charnie. »

1675-1678. VINCENT LE BIGOT. Il entre en fonctions le 28 octobre 1675, et il ne fut que trois ans curé d'après son acte de sépulture :

« Le 2 décembre est décédé v. et d. M^e Vincent le Bigot, prêtre vivant curé de Brée, et a été inhumé en l'Eglise dud. Brée par M. R. Dupin, curé de la Chapelle, en assistance des sieurs curés de Saint-Cristophe-du-Luat, de Deux-Evailles et de Neau, présent M. P. Le Bigot, son frère. »

1678-1696. MATHURIN BRIZOULT. En l'année 1660 il était à Brée, sa paroisse natale, simple diacre ; la même année il reçut la prêtrise ; à partir de 1662 il prend le titre et exerce les fonctions de vicaire ; enfin le 19 décembre 1678, il se qualifie curé. En 1694, conformément à l'ordonnance du roi du 5 juillet 1689, il faisait la déclaration des

⁴ Ce nom se rencontre aussi avec l'orthographe Guiau ; on prononçait probablement ainsi.

⁵ La Bazouge-des-Alleux.

bénéfices de sa paroisse et du nom des titulaires qui les possédaient. Par son testament du 5 octobre 1694, il lègue une rente de 6 liv. sur son lieu de la Besnardière, pour aider à la messe qui se disait chaque semaine en la chapelle Sainte-Croix du grand cimetière. Il mourut le 7 mars 1696 et fut inhumé le lendemain dans l'église paroissiale, proche l'autel de la Sainte-Vierge, par M^e Urbain Sorin, curé de Saint-Christophe, assisté des sieurs curés de Deux-Evailles, Montsûrs, etc.

1696-1733. RENE LE CORNU. Il appartenait à l'illustre famille de ce nom qui posséda la terre de Brée et de la Courbe. Il avait un frère et un neveu dans le clergé du diocèse, l'un curé de Saint-Paul⁶, Pierre Le Cornu, l'autre, Sébastien René Le Cornu, curé de Saint-Jean de la Motte. Il en sera question plus tard.

Son épitaphe, déjà reproduite par M. Gérault, est un résumé de sa vie, élogieux, mais exact de tous points ; tous les détails en sont confirmés par les pièces authentiques où sont consignés ses actes. Cette inscription est gravée sur une plaque en cuivre portant en tête les armes de la famille Le Cornu; elle est encore à sa place primitive au bas de la nef de l'église près de la grande porte. La voici :

Devant les portes de ce lieu
Gist un pasteur incomparable
Zèlé pour l'Eglise de Dieu,
En qui tout étoit respectable.
Il étoit plein de gravité,
D'appas, de graces et de bonté,
Son éloquence sans pareille
Gagnoit les âmes par l'oreille.
C'est lui dont la main libérale
Fonda l'Ecole des enfans
Et qui fist dès les fondemens
Bastir la maison pastorale.
En lui le pauvre et l'orphelin
Avoient un père et médecin,
Et les communes attaquées
Par lui furent revendiquées,
Ce pasteur insigne en vertu
Est maistre René le Cornu.

Décédé le 5 septembre 1733, âgé de 63 ans.

On voit par ce témoignage de la reconnaissance publique que dans une position modeste R. Le Cornu portait dignement le nom qu'avaient illustré dans l'Eglise plusieurs évêques et archevêques⁷. On peut dire la même chose de M^{lle} Thérèse Le Cornu, qui seconda son

⁶ Une lettre du curé de Saint-Paul à son frère au sujet de ses différends avec l'abbesse du Pré, contient des détails intimes que je ne crois pas devoir omettre. « J'ai vu Mgr, lui dit-il, à qui on étoit allé faire des contes contre vous, que vous étiez violent, que vous aviez la force à la main contre le sieur Girard pour lui tout enlever violemment. Je vous justifiai de tout et fis connaître à Mgr la malice de vos adversaires, de vous imputer le mal qu'ils ont fait contre vous ». Il ajoute : « Mgr m'a envoyé une grosse commission pour informer qui va bien me donner des embarras. »

Et au sujet d'un marché à faire : « Ne soyez jamais d'ur vendeur, servez-vous librement de ce que vous aurez, ne soyez point d'un esprit particulier, car j'ai vu des personnes de nos amis du Mans qui trouvent cela à redire en vous ; ne vous laissez pas abattre le courage par les affaires.

Adieu, mon cher frère.

Le Cornu, curé de Saint-Paul.

19 août 1696. »

⁷ A défaut d'une notice, qui prendrait ici une place disproportionnée, voici quelques mots sur les nombreux membres de la famille Le Cornu qui occupèrent de hautes fonctions dans l'Eglise :

Bermundus le Cornu est donné par Cl. Bernard comme le 25^e archevêque d'Aix.

Gaultier le Cornu, 73^e archevêque de Sens ; voici son épitaphe :

Præsul Galterus jacet hic in pulvere, verus
Cultor justitiæ, cleri pater, arca Sophiæ,
Non parcunt generi, nec honori fata, nec æri.
Traditur hic cineri fæx modo, præsul heri.
M. Scribis ad bis C. quater X. addens quoque scribe I. (1241).

oncle dans ses œuvres de charité et de zèle, comme sœur de la Chapelle-au-Riboul. Il en sera question plus loin. L'inscription dit qu'il mourut le 5 septembre. Les actes authentiques fixent la date du 4 et ajoutent que la sépulture fut présidée le lendemain par M^e A. Le Royer, curé de Saint-Ouen.

1733-1740. JEAN-BAPTISTE GAULTIER était, lui aussi, originaire de Brée. Les titres font mention de plusieurs prêtres de ce nom et de cette famille. J.-B. Gaultier était clerc tonsuré en 1712, diacre en 1714, prêtre en 1715. Il ne prend pas le titre de vicaire. Le 27 septembre il signe curé de Brée. Sa mort eut lieu le 7 novembre 1740 ; il fut enterré le lendemain dans l'église par M. le curé de Saint-Ouen ; il était âgé de 51 ans.

1740-1763. JEAN CHEDHOMME. Il commence ses fonctions le 26 novembre. D'accord avec les présentateurs des différents bénéfices de la paroisse, il adressa à l'évêque du Mans une requête, dans laquelle il se plaignait de ce que les bénéficiaires ne résidaient point et acquittaient ailleurs les fondations. Il faisait remarquer qu'il y aurait utilité à ce que ces chapellenies ne soient attribuées qu'à des prêtres attachés à l'église de Brée, et servent à l'entretien d'un second prêtre pour lequel il avait meublé un appartement. La réponse de M. Baudron, vicaire général, donna en principe gain de cause aux pétitionnaires. M. Chedhomme qui remplissait encore son ministère le 4 novembre, mourut le 2 décembre suivant ; il était inhumé dans l'église le surlendemain par M. le curé de Neau. Assistaient au convoi MM. P. Monsallier, curé de Deux-Evailles, A. Guesdon, curé de Saint-Christophe, P. Gainne, curé de Gesnes, G.-P. Gonnet, curé de Saint-Ouen, et plusieurs autres.

1764-1770. MICHEL COULLERAY DE LA MOTTE. Il paraît le 25 avril. Il fit au presbytère des réparations importantes pour lesquelles il obtint permission de vendre quelques arbres pris sur le temporel de la cure. Il mourut le 25 décembre 1770 et fut inhumé dans la chapelle du grand cimetière par M. Radigue, curé de Neau, MM. Housseau, curé de Saint-Cénére, doyen rural de Sablé, N. Bonneau, P. Monsallier, curé de Deux-Evailles, A. Guesdon, curé de Saint-Christophe, Duchemin, curé de Montsûrs, Gainne, curé de Gesnes, Primault, curé de Montourtier, Gonnet, curé de Saint-Ouen, signent l'acte d'inhumation.

Son épitaphe, qui se lit encore dans la chapelle Sainte-Croix, nous fait connaître qu'il était normand d'origine.

« Cy git le corps de vénérable et discret M^e Michel Coulleray de la Motte, curé de cette paroisse, natif de St-Martin de Bon-Fossé au diocèse de Coutance, décédé le 25 déc. 1770, âgé de 53 ans et 10 mois, après avoir gouverné cette paroisse pendant 7 ans.

In summa apposita sic finitur sacra vita.
Dum vigit tua, dum valuit, Galtere, potestas
Fraus latuit, pax magna fuit, regnavit honestas.

Gilles ou *Gilo le Cornu*, frère du précédent, lui succéda. Il fut enterré près de lui dix ans plus tard, et on lui fit cette épitaphe :

Corpus Gilonis jacet hic, quem plebs regionis
Hujus patronum plangit obiisse bonum.
Cantus, mensque pia, facundia, philosophia
Normaque juris ei dona fuere Dei.
Conservare fidem satagebat firmiter idem
Ut conservet eum, posco, rogate Deum.

Henry le Cornu, qui succéda à Gaultier et à Gilles le Cornu, était leur neveu ; il mourut, dit-on, empoisonné en 1258.

Albéric le Cornu, frère de Gaultier, archevêque de Sens, évêque de Chartres ; il est fait mention de lui en 1231 et 1241.

Robert le Cornu, frère de Gaultier et d'Albéric, occupait le siège de Nevers en 1251.

Guillaume le Cornu, neveu de Robert, lui succéda.

Tous ont été particulièrement recommandables par la protection qu'ils accordèrent aux ordres religieux, surtout aux Dominicains et Franciscains qu'ils introduisirent dans leurs diocèses.

Priez pour lui. »

1771. DE CLERMETZ DE LAMERIE. Il signe une fois comme curé le 26 juin et ne reparait plus.

1772. GEORGES LE MASSON, originaire de Bretteville sur Laize, au diocèse de Bayeux. On le voit paraître à partir du 14 mars. Il reçut le diaconat le samedi des Quatre-Temps de septembre 1751, des mains de monseigneur Durand de Missy, évêque d'Avranches, délégué de monseigneur Paul de Luynes, évêque de Bayeux, aumônier de la Dauphine, et la prêtrise des mains de monseigneur P. de Luynes, le 23 septembre 1752.

M. Jean-Baptiste Rouillois dut être nommé curé de Brée au commencement de la Révolution puisque l'histoire de l'Église du Mans le donne comme ayant prêté le serment, mais avec des restrictions qui lui enlevaient tout caractère schismatique, et qui aussi ne le préserva pas de la persécution, car en 1791 N. J. Gourdin était curé intrus.

VICAIRES.

1482-1498. MACE THIBAULT. Dès 1470 il paraît comme témoin et même comme notaire de la cour du doyen d'Evron dans divers contrats. Il ne se qualifie vicaire qu'en l'année 1482. Le curé ne résidant pas, les vicaires avaient tous les pouvoirs et toute l'autorité en fait et aux yeux de la population. Le curé, appelé ailleurs par quelque fonction ou comme titulaire d'un autre bénéfice, ne devait plus être qu'une sorte de curé primitif absolument nominal quant aux fonctions.

M. Thibault était aussi titulaire d'une chapelle, sans doute celle de Saint-Yves ou de la Courbe, qui fut possédée plus tard en 1559 par un autre membre de sa famille, J. Thibault, chanoine de Saint-Thugal, nommé en 1551, mort à Paris en 1580.

1500. JEAN MOREAU. Son frère et son successeur sans doute lui donne le titre de vicaire dans une clause de son testament. La famille Moreau était de Brée.

15...-158... GUILLAUME MOREAU, vicaire, lui aussi procureur du curé qui continuait à ne pas résider, et fermier de la cure. Vers 1518 il demeurait à Deux-Evailles. En 1532 il habitait au Bourgnouveau et était vicaire de Belgeart. Par son testament qui est de cette année il donne à la confrérie des SS. Gervais et Prottais 22 sols 6 den. de rente qui lui étaient dus par J. Cherdelou, *coustellier*, demeurant à Brée, à son intention, à celle de ses parents et de feu messire J. Moreau, son frère, vicaire de Brée.

1523. J. DYERE, prêtre, vicaire de Brée, s'intitule notaire de la cour du doyen d'Evron. En 1543 il faisait le curieux marché suivant :

« Messire J. Dierre, prestre, demurant au bourg de Brée vend à Michel Naveau, cordonnier, à rente perpétuelle un maseril⁸, muraille et places de maison à la Cheminaudière pour 2 s. 6 d. (de rente) et à charge d'acquitter partie d'un *bien*⁹ et corvée au seig. de Brée, outre ledit Naveau sera tenu servir ledit Dierre, lui troisieme, de son mestier de cordonnier de sa peine seulement, des entrée neuve (?). »

En 1549 J. Dierre fonde ou contribue à fonder la chapelle des Saulneries pour laquelle il lègue sa terre des Basses-Landes.

1544-1546. A ces deux dates GUY GUAULT et JULIEN LE BOUVIER sont simultanément vicaires ; le premier devint curé.

1567. PIERRE GUILLOCHE. Dès 1548 il était à Brée comme prêtre. Son testament est du 11 avril 1576 ; il y demande à être enterré dans l'église près feu M^{re} Macé Guitard et M^e Nicolas Beunêche, son neveu, prêtres sans doute. Il donne 10 écus soleil pour parachever la tour et chapelle ; il laisse ses ornements à l'église et à la confrérie sa noë de pré Dorrée. Ce testament est fait en la maison de la Courbe où il demeurait

⁸ *Maseril*, sans doute de *mazurale*, agri portiuncula cum æede (Du Cange).

⁹ *Bien, bian*, de biennium, biannum, bidannum, corvées tant d'hommes que de bestes (Du Cange).

probablement, et messire Ambroise Le Cornu est prié de veiller à son exécution.

1587-1592. JACOB NOURRY. Il rédige de temps à autre ses actes en latin et signe J. Nutritus.

1595. JEAN ROCHER, attaché à l'église, avant d'être vicaire ; en 1599 il devint curé de Neau et il l'était encore en 1618.

1609-1653. ANASTASE VRIGNE. Toute cette longue carrière sacerdotale s'écoula à Brée. Sa famille y habitait. Le 15 avril 1653 il fut inhumé dans l'église, en la chapelle Saint-Pierre, proche la tour, par ven. et dis. J. Dolbeau, curé de Saint-Christophe.

1653-1656. AMBROISE FOUCHER fut vicaire à Brée avant d'y devenir curé.

1662-1678. MATHURIN BRIZOULT fut aussi successivement vicaire et curé de Brée.

1692. GERMAIN BOUTHIER.

1703. N. BOUTROS.

1732. LOUIS PREEL.

1739. N. GESDOITS.

1739-1740. CHARLES GEHARD paraît seul pendant plusieurs mois.

1740-1745. FRANÇOIS COSNARD, simultanément avec le précédent.

1744-1745. JEAN SALMON.

1745-1748. ETIENNE LE VAYER.

1752. RENE FOUCAULT.

8 juin 1754-2 mars 1756. JEAN BEAUCLAIR.

18 mai 1756-8 septembre 1762. NICOLAS TREBOUST.

1761-1763. MATHURIN VALIQUET. Voici son acte de décès et de sépulture :

« V. et D. M^e M. Valiquet, prêtre, vicaire de cette paroisse décédé le 18 avril 1763 a été inhumé le 20 du même mois en l'église de Brée au pied et au devant de l'autel des Saulneries, par V. et D. M^e F. Housseau, curé de Saint-Cénére, assisté de MM. F. Radigue, curé de Neau, N. Bonneau, curé du Bourg-le-Prêtre, R. Trois, curé de Montsûrs. »

1764-1766. GERVAIS PEIGNER et FRANÇOIS FORTIN sont vicaires simultanément, ce qui prouve que les réclamations de M. Chedhomme avaient porté leur fruit. F. Fortin avait été précédemment vicaire de Montsûrs.

1770. JACQUES MARTIN. En 1777 il était pourvu de la chapelle de Villechien desservie dans l'église de Louvigné, et dont le temporel était la terre de ce nom à Changé-lès-Laval. En 1781 il était chapelain des Saulneries. En 1780, comme exécuteur testamentaire de J. Appert, décédé titulaire de la chapelle de Rochinette, il soutenait les droits de la succession contre M. de Hercé, vic. gén. de Dol, pourvu de ce bénéfice, au sujet des réparations à faire sur le temporel¹⁰.

1782,1784. N. LEPESCHEUX.

1784. N. DESHAIES.

¹⁰ Archives de la Mayenne, B. 746.

CHAPELLES.

Il y avait dans la paroisse de Brée plusieurs chapelles ou chapellenies sur lesquelles j'ai trouvé les quelques détails qui suivent.

Chapelle Saint-Yves de la Courbe.

Le texte de la fondation de cette chapelle est donné en ces termes dans un livre de remembrances de la seigneurie de Brée, au 17 mai 1543 :

« Dès longtemps defunct noble homme Ambroise le Cornu, escuier, s. de Launay-Peloquin et de la Courbe, ayant ordonné 5 liv. tourn. sur certaines choses heritiaux pour une messe par semaine, et defuncte Adnette Ferrant, épouse dud. seigneur, légué 4 liv. 10 s. de rente sur le lieu des Bernayères et les Closeaux au fief de Marboué ; et feu noble homme Ambroise le Cornu donné pareille somme pour une autre messe par semaine. (Ces trois messes à dire en l'église de Brée, ou en la chapelle seigneuriale de la Courbe, quand elle serait bénite et que les seigneurs seraient résidents). C'est pourquoi Claude le Cornu héritier dudit, considérant que c'est chose méritoire et raisonnable d'accomplir les ordonnances ou vouldoirs des défunts ... a fondé une chapellenie en l'église de Brée et ordonné estre dit et célébré à toujournés trois messes par chacune semaine en lad. Église ou en lad. chapelle de la Courbe en cas qu'elle soit bénite et que les seigneurs y soient résidents, l'une le lundi, l'autre le vendredi, la troisième à la volonté du chapelain, et pour ce legue et cède les 4 liv. 10 s. sur le lieu des Bernayères¹¹, indemnées par le seigneur de Marboué ; le lieu de la Chevrye en Saint-Christophe-du-Luat, avec les droits franchises et libertés ès bois et landes de Charnie ; une maison au bourg près la « maison de M^e G. Moreau, prestre ; 50 s. tourn., 2 journées d'homme corveyeur et deux poules, le tout de rente sur les landes de Lair en Parné, près les terres de Bois-Chevrier ; la courtellerie des petits Frétails, près le lieu de la Royaulté en Parné. Ordonne de plus une messe par mois en la chapelle de la Courbe, après bénédiction, pour quoi il laisse 30 s. sur appenty et jardin au bourg. Prie Mgr l'évêque du Mans d'apposer son décret et d'ériger lad. chapelle en bénéfice perpétuel, retenant pour lui et ses héritiers le droit de nomination et présentation et pour le moment présente M. Ambroyse Ancy, prestre à ce capable ».

Cette fondation ne fut jamais desservie ailleurs que dans l'église de Brée, à un autel consacré à Saint-Yves.

Les titulaires connus de la chapelle de la Courbe ou de Saint-Yves, sont :

1543. AMBROISE AUCI. A cette époque il y avait comme curé de Bazougers un prêtre de ce nom.

1559. JEAN THIBAULT, chanoine prébendé de Saint-Thugal. Il fait aveu, comme chapelain de la Courbe, au seigneur de Marboué pour les 4 liv. 10 s. qui dépendaient de cette seigneurie.

17...-1723. JEAN DE LAUNAY, prêtre ; il fait sa démission en faveur du suivant.

1723-1742. PIERRE PERRIER, clerc, démissionnaire en cette année 1742.

1742-1745. LOUIS-JEAN SERVEAU. Ses lettres de provision sont du 15 mai, il prit possession le 11 août suivant. Trois ans plus tard il résignait son bénéfice entre les mains de dame Marie de B. de Montronne, comtesse de Remont, dame de Brée. En 1748 il était curé de Lamnay, au doyenné de la Ferté.

1745. La dame de Brée présenta pour la chapelle Saint-Yves GUILLAUME VETILLARD, alors vicaire de Parné, qui prit possession, le 11 avril 1747, en présence de M^e P. Chatizel, notaire apostolique du diocèse du Mans résidant à Laval. Devenu vicaire de la Bazoge,

¹¹ La Byannière en Argentré, d'après une note postérieure.

près le Mans, il avait obtenu permission d'acquitter les messes dont était chargé son bénéfice, dans sa résidence ordinaire. Il fut plus tard curé des Essarts, au doyenné de Troô ; « il était peu avancé en fortune », dit le vicaire général de l'évêque du Mans dans sa réponse à M. Chedhomme, curé de Brée.

Les Saulneries.

La chapelle des *Saulneries* fut fondée en 1549 par M^e Jean Dierre, qui était vicaire de Brée en 1523. Il donna pour la doter la terre des Basses-Landes.

En 1723, le temporel de la chapelle consistait dans le lieu des Saulneries, affermé 78 liv., et la closerie des Basses-Landes, d'ailleurs mauvaise et inexploitable faute de chemin ; un long procès fut soutenu en vain pour obtenir un passage sur le propriétaire riverain. Le revenu des Basses-Landes est estimé 40 liv. Le chapelain percevait encore 21 liv. en deux rentes qui ne sont pas spécifiées.

Une déclaration du titulaire, faite en vertu de l'ordonnance du roi de 1750, porte les charges à 75 liv. pour le prêtre qui acquitte les messes, 30 liv. pour les réparations, 25 liv. 6 s. de taxe, ce qui laisse 4 sous pour le titulaire, les dépenses prélevées.

En 1723, l'évêque du Mans réduisit les obligations à un ordinaire et demi par semaine, c'est-à-dire trois messes pour deux semaines, cela pour douze ans ; il y eut ensuite prolongation dans le même sens. La taxe fut également réduite en 1771 à 12 liv. La chapelle de la Saulnerie était desservie dans l'église de Brée à l'autel Saint-Pierre ; elle était à la présentation et en premier lieu au bénéfice des héritiers du fondateur.

Voici quelques-uns des chapelains :

1591. PIERRE MOULARD. Par défaut envers G. Guault, seig. de fief, il avait laissé saisir et vendre le temporel de la chapellenie, mais la vente ne fut pas exécutée et son successeur rentra en jouissance.

1617. JEAN NAIL. Il refusa, lui aussi, les droits prétendus par le seigneur, mais « comme le negoce tendait à grand labyrinthe de procès » M^e J. Nail convint que la closerie des Basses-Landes serait tenue à foi et hommage simple du fief des Basses-Landes, et paierait le rachat à mutation de chapelain à raison de 30 liv. J. Nail fut inhumé le 17 novembre 1663 dans la chapelle des fonts.

1665. LOUIS BEAUVILLAIN. Il était en même temps sacristain de Brée ; il mourut le 16 avril 1671 et fut inhumé le 17 dans l'église paroissiale en présence de René et Michel, ses frères.

1670. MICHEL RONDEAU, simple diacre, fut pourvu de la chapelle des Saulneries ; devenu prêtre, il en garda la possession jusqu'à sa mort arrivée le 25 février 1710. D'après une note de son successeur il laissait ses affaires en assez mauvais état, et plus de dettes que d'avoir.

1710. SEBASTIEN-RENE LE CORNU, frère du curé de Brée, lui-même curé de Saint-Jean-de-la-Motte en 1714, puis retiré à Oisé en 1754, mort à Brée en 1767, le 5 juillet.

1767. Quinze jours plus tard, M. JULIEN LE ROUX, vicaire de Saint-Jean-sur-Erve, était présenté pour ce bénéfice. La présentation se faisait au roi « au cas de son droit de régale » ; l'acte en était insinué au Mans le 4 août ; la nomination royale est datée de Compiègne, le 16, et la prise de possession eut lieu le 9 novembre.

1781. JACQUES MARTIN succéda à J. le Roux et fit avec les héritiers de celui-ci un compromis aux termes duquel on lui assurait 1074 liv. pour les réparations à faire sur le temporel de la chapelle. J. Martin était également titulaire de la chapelle Saint-Laurent, desservie dans l'église cathédrale du Mans, et de celle de Villechien¹². Comme chapelain

¹² V. supra, page 272.

des Saulneries, il assista à l'assemblée du clergé tenue au Mans le 16 mars 1789, et y représenta le curé de Brée¹³.

La Noë-Doyen.

Le 28 avril 1524, M^{re} Robert le Doyne, prêtre, donnait à rente à ses neveux germains, Jean et Denys Pailleux, le lieu et domaine de la Noë-Doyen, à la charge de faire dire deux messes par semaine, un *Subvenite* ou un autre *Respons* et une *chanterie* de ce qu'il y aura de prêtres à Brée, avec offrande d'un pain béni de la fleur d'un boisseau de froment pour être mis en charité, avec une offrande en présentant ledit pain béni pour faire prier Dieu pour ledit R. le Doyne. Ceci jusqu'à ce qu'il y ait dans la famille maternelle du donateur un prêtre pouvant dire lesdites messes. En cas de non exécution la confrérie des SS. Gervais et Protais en faisant acquitter ces charges entrait en jouissance desdits biens.

Il n'y eut à cette époque qu'un premier essai de fondation, et c'est sans doute comme bâtonnier de la confrérie qu'en 1554, L. Lepeltier, clerc, faisait aveu à la seigneurie de Brée pour les biens compris dans la donation.

Le 26 septembre 1559, M^e Louis Brossier, prêtre, demeurant au bourg de Brée, en son nom et au nom de feu messire Jean Brossier son frère, dont il a hérité, et qui avait acquis plusieurs biens « par le moyen des pratiques par lui faites en l'église de Brée » fonde deux messes par semaine, l'une le mardi en l'honneur du Saint-Esprit, l'autre à la discrétion du chapelain qui sera nommé. Pour ce il baille la part qui lui revient des biens de son frère dans son partage avec Laurent Brossier.

La Noë-Doyen y était comprise.

Le titulaire devait d'une part deux boisseaux et demi, d'autre part un tiers de boisseau d'avoine pour avoir droit aux landes et communes, faire paître les bestiaux, y prendre jonc et litière.

Le premier pourvu fut MARIN BROSSIER, clerc. M^{re} L. Brossier s'engageait à acquitter lui-même les messes de la fondation en attendant que ledit Marin fût élevé à la prêtrise.

1679. RENE CHANTEAU, d'abord vicaire à Deux-Evailles, puis sacristain et chapelain à Brée. M. René Dupin, curé de la Chapelle-Rainsouin présidait sa sépulture qui eut lieu le 17 septembre 1680. Il fut enterré dans l'église.

1682. RENE DIORE, prêtre, sacristain de Brée et titulaire de la Noë-Doyen.

1617-1719. JEAN DODARD, curé d'Alexain. A cette date il faisait aveu pour le temporel de ladite chapelle à d^{elles} Maximilienne Françoise et Marie Victoire Maximilienne, dames de Brée.

1754. M^e LOUIS LEPELTIER, clerc tonsuré, rend aveu pour le temporel de lad. chapelle.

CHAPELLE SAINTE-CROIX.

Il s'agit ici non d'une chapellenie fondée canoniquement, comme celles dont il vient d'être question, mais d'un sanctuaire très-ancien qu'entourait l'un des deux cimetières de la paroisse, celui qui est séparé de l'église. Ce petit édifice, de proportions modestes, n'est pas sans mérite au simple point de vue du style. Quoique remanié assez malheureusement à une époque inconnue, il conserve encore dans son ensemble son caractère archéologique. On doit souhaiter qu'il soit toujours préservé de la destruction qui en a fait disparaître tant d'autres. Je le crois du XIII^e siècle, plutôt que du XIV^e

¹³ *Hist. de Changé*, par M. le chanoine Guiller, t. I, p. 378.

quoique M. R. le Cornu le dise construit et consacré en 1364¹⁴.

Cette chapelle ne fut pas fondée dans le sens strict du mot, elle ne fut pas un bénéfice ayant un titulaire chargé d'acquitter les fondations imposées, mais on a vu précédemment que des revenus y avaient été attachés et que deux messes au moins devaient y être dites chaque semaine.

Cette chapelle du grand cimetière, dit toujours M. Le Cornu, est d'une grande dévotion dans la paroisse et d'une grande utilité pour les stations que l'on y fait aux processions. Une ordonnance de l'évêque du Mans ayant interdit provisoirement, et jusqu'à ce que les renseignements voulus aient été fournis, toutes les chapelles particulières du diocèse, le même curé de Brée demanda que pour les raisons sus-énoncées l'interdit fût levé en ce qui concerne la chapelle Sainte-Croix. M. Vaugeois, vic. gén., répondit au dos de la pétition : Accordé en se conformant aux statuts synodaux, 20 mai 1721.

Voici pour terminer ce qui concerne le clergé de Brée la liste de quelques prêtres dont les fonctions ne sont pas clairement indiquées, mais qui exercèrent le saint ministère dans cette paroisse comme vicaires, sacristains, chapelains ou habitués :

1472-1492. JEHAN ORY, par son testament daté de 1482, il lègue à la confrérie 2 boiss. de seigle de rente.

1488. PHILIPPE GUILLOCHE.

1492-1502. GUILLAUME RAISON lègue 3 s. de rente sur le clos de Tourmeau.

1502-1518. LOUIS HOUDUSSE.

1505. GUY SOUCHARD, ainsi que le suivant, passe, sans doute comme notaire de la cour du doyen, plusieurs contrats de rente en faveur de la confrérie.

1506. AMBROISE LILAVOYE ou LAVOYE fait un legs de 5 s. de rente sur un jardin près de l'étang Bourgault.

1518, 1530. JEAN ROSSIGNOL lègue 2 s. 6 d. sur sa terre de la Belleguerie située sur le chemin des Basses-Landes aux Bordeaux.

1529. RENE FEART, propriétaire de la terre des Bordeaux et de la Jeussonnière ; il était mort à la date indiquée.

1530. THIBAULT LE BOUVIER.

1530. JEAN BROSSIER.

1530. JEAN GUEAULT.

1532. GUILLAUME PAILLEUX.

1532. N... LE BALLEUR.

1543. JEAN LILAVOYE, neveu et légataire de Perrine Marcelle, veuve de Rolland le Tenneur, chargé par elle d'acquitter plusieurs fondations pieuses.

1554. JEAN NOEL.

1555. LOUIS DUFOUR fut inhumé dans l'église de Brée le 31 mai 1625.

1567. NICOLAS PAILLEUX, enterré au petit cimetière, 18 octobre 1584.

1578. JEAN NAVEAU.

1580 JEAN BENOIST, enterré au petit cimetière en 1593.

1582. THOMAS GAULTIER lègue, le 13 septembre 1592, une rente de 7 liv. 10 pour une messe en l'honneur du St-Esprit le mardi de chaque semaine ; il se qualifie secrétaire et

¹⁴ On y découvre encore des vestiges de croix qui semblent indiquer que la chapelle aurait effectivement été consacrée ; l'autel est d'une seule pierre.

chapelain en l'église de Brée.

1582. ETIENNE LE GALLAYS, sa sépulture eut lieu au grand cimetière le 4 octobre 1584.

1582. JACQUES COURCELLE.

1585. ANDRE BERAULT, chapelain.

1591-1638. PIERRE ALLARD fait et signe de nombreux actes sur les registres.

1593. JEAN MANCEAU, inhumé au petit cimetière le 14 janvier.

1593-1620, RENE BRUANT rédige presque tous les actes. Sur la marge d'une page déchirée il a écrit ces deux quatrains de rimes latines :

Nomen meum non pono
Neque me laudare volo
Si laudare voluissem
Renatus Bruant posuissem,
Si nomem meum quæris
Renatus plenus amoris
Et meo cognonime
Bruant dicitur esse.

Peut-être la page supprimée contenait-elle une composition poétique qu'il signait ainsi. Il fut inhumé dans l'église le 19 mars 1620, par M. Guillaume Barbe, curé de Montsûrs.

1611. GUILLAUME BRETON.

1622. RENE CHESNEAU.

1622-1663. LOUIS BRUANT, inhumé dans l'église le 20 février 1663.

1622-1638. RENE FEART, prêtre habitué à Brée et à Saint-Christophe.

1623. JEAN GARNIER.

1623. LOUIS GAULTIER, régent à Mayenne, natif de Brée.

1626-1665. AMBROISE BENOIST, prêtre habitué, 1650, sacristain, 1655.

Il fonde une messe chantée en 1662, et fait un legs de 25 s. de rente sur le champ de la Garenne pour être recommandé le mardi des Rogations à la Croix du Tertre et à la messe au retour. M. J. Dolbeau, curé de Saint-Christophe présidait à sa sépulture qui se fit dans l'église de Brée le 28 mai 1665.

1629-1632. RENE PAILLEUX.

163... JEAN LE HAUT fonde une messe chantée le jour de saint Jean-Baptiste.

1647. LOUIS NOURRY, chapelain de la Roche-Pichemer et sacristain de Saint-Ouen. Il fut enterré à Brée.

1654-1681. AMBROISE BOULANGER, diacre à cette première date ; prêtre habitué en 1657 ; sacristain de Vaiges en 1669 ; enfin sacristain de Brée où il mourut le 19 juin 1681. Il fut enterré dans l'église. M. Louis Barthelemy Bordonne de la Mare, curé de Vaiges, présidait à sa sépulture, parmi les prêtres assistants M. Drouard, prêtre sacristain de la Chapelle.

1661-1679. JEAN COUTELLE, diacre, prêtre en 1666, sacristain, inhumé dans l'église le 2 mars 1679.

1687. MATHIEU LE FEVRE, prêtre habitué.

1694-1695, RENE PINAIGNON, prêtre habitué, chapelain de la Gimetière, mort le 15 décembre 1695, inhumé dans l'église près de l'autel Saint-René, par M. Urbain Sorin, curé de Saint-Christophe.

1696. JACQUES BIGOT, d'Evron, procureur de la confrérie des SS. Gervais et Prottais.

1700. JEAN et FRANÇOIS LE PAIGE.

1703. GUILLAUME BOUDIER.

1711. RENE TOUCHARD.

1712. CHARLES FOULLOUET.

1713. JULIEN HAMARD.

1714-1724. ROLAND MARQUER.

1768-1779. RENE-JEAN BOURMAULT.

CONFRÉRIES.

Il y avait à Brée une confrérie fort importante par l'influence qu'elle semble avoir exercée, par le nombre des offrandes et des legs qui furent faits pour sa fondation et son augmentation, enfin par la popularité dont elle jouit pendant de longs siècles. Elle était établie sous le vocable des saints Gervais et Protais, patrons de la paroisse ; son but principal était le soulagement des âmes du purgatoire. L'époque de son érection doit être reportée au moins au milieu du XV^e siècle. La fabrique possède un registre des dons reçus par la confrérie, rédigé en partie dans les premières années du XVI^e siècle, d'une reliure soignée, presque artistique, qui témoigne combien cette pieuse association était en faveur. Chaque paroisse avait ainsi en l'honneur d'un mystère de la religion ou d'un saint patron, une de ces pieuses confréries qui enrôlait non seulement les fidèles d'une église, mais qui étendait son action dans les paroisses voisines et créait ainsi entre elles un lien étroit de fraternité chrétienne. Le jour de la fête patronale de la confrérie d'une église on s'y rendait en pèlerinage de tous les alentours. Ce qui n'est plus de nos jours qu'une assemblée souvent plus que profane, était autrefois une manifestation de piété. A la fin du XV^e siècle on donnait ordinairement 2 s. 6 d. de rente pour être « fondeur ou fonderesse » de la confrérie, et pour avoir droit aux *suffrages* pour soi et pour ses parents défunts ou comme on dit ailleurs, « pour être associé aux prières, suffrages, oraisons, messes et vigiles dites pour les frères et sœurs de la confrérie ». Ces dons étaient trop multipliés pour qu'il soit possible d'en faire un relevé et d'en donner même un résumé. La confrérie avait comme président honoraire un bâtonnier ; je ne sais s'il était choisi à l'élection ou s'il acquérait le *bâton*, insigne de sa dignité, par adjudication à la suite d'une mise aux enchères comme cela se pratiquait ordinairement, soit à vie, soit pour un an. Le *bâton* donnait droit à des honneurs et préséances. Il y avait de plus un procureur qui veillait aux intérêts temporels de la confrérie. Les curés de Brée ont eu souvent cette charge, d'autres prêtres de la paroisse également, plus rarement des laïques. La fête principale avait lieu le 10 décembre, jour de la Saint-Gervais d'hiver. Outre les recommandations, messes, anniversaires ou autres prières fondées par les associés, il y avait une messe par semaine le lundi à l'intention de tous les membres de la confrérie. Un aveu de 1705 parle aussi de deux messes pour les confrères, qui se disaient dans la chapelle du grand cimetière, l'une le jeudi, la seconde le vendredi. L'honoraire de ces deux messes se prenait sur la Begunière et la Bonière. Ce sont les fondations des divers curés de la paroisse¹⁵.

CONFRÉRIE DU SAINT-ROSAIRE.

L'an 1651, Madeleine Brossier, veuve de Jacques Chartier, sieur de la Fontaine, fait un legs de 10 liv. de rente en faveur de la confrérie du Rosaire « qui sera érigée en l'église de Brée », et 12 liv. pour acheter une rente destinée à l'entretien d'une lampe devant l'autel de la Vierge. Comme il est fait mention à plusieurs reprises¹⁶ de missions données à Brée par les Dominicains de Laval, il n'est pas surprenant qu'ils y aient érigé la

¹⁵ V. supra, p. 11, 13, 26.

¹⁶ Le R.P. D. Hayneufve, Jacobin de Laval, fait une sépulture le 22 septembre 1680. — Le P. d'Argelos, du même couvent, donne deux missions en 1745 et 1749.

confrérie dont il sont les propagateurs zélés et autorisés. Toutefois, aucun document postérieur à cette date ne m'a permis de savoir s'il avait été donné suite à ce projet d'érection.

ÉCOLES.

Ce n'est pas sortir du chapitre qui concerne l'église et le clergé que de parler des écoles, car on peut voir dans toutes les paroisses que les fondations qui se firent du XVI^e au XVIII^e siècle en faveur de l'instruction des enfants pauvres eurent des prêtres comme fondateurs, et qu'ensuite ce furent presque toujours des prêtres qui y firent fonctions d'instituteurs pour les garçons, tandis que des religieuses ou de pieuses personnes se chargeaient des jeunes filles sous la direction du clergé¹⁷.

A Brée, l'école des garçons se tenait dans une maison dite le Pressouer ou Pressoir, léguée en 1592 à cet effet à la fabrique par M^e Thomas Gaultier, prêtre et chapelain, à la charge d'une messe par semaine.

Un pré, nommé le pré des Rochers, avait également été donné au collège « des garçons et filles de Brée pour montrer l'école aux pauvres de ladite paroisse gratuitement ».

Par acte du 3 février 1699, devant F. Bruant, notaire à Brée, Marie Potier, femme de Joachin Girard, légua par testament un lieu et closerie appelé Vaublin, paroisse de Bais, dont le revenu serait affecté par tiers à une école de garçons à Brée pour l'instruction des pauvres, à l'établissement d'une école de filles dans la même paroisse, et en divins services. Cette closerie fut vendue pour acheter le pré du Rocher dont le revenu, estimé 37 livres en 1745, fut affecté à la même destination.

Le 22 mai 1723, M. R. Le Cornu, curé de Brée, fonda par devant M^e P. Bruant, notaire royal, l'établissement des sœurs de la charité. Il avait été secondé dans ses desseins charitables par une sainte nièce, M^{lle} Thérèse Le Cornu qui elle-même entra comme religieuse dans la communauté naissante des sœurs de la Chapelle au Riboul. Elle habitait ordinairement la maison-mère, est-il dit dans son testament. Toutefois, c'est chez les sœurs de Brée qu'elle mourut, laissant 400 liv. pour l'école des garçons. Elle obligeait celui et celle qui faisaient l'école à réciter un *De profundis* à chaque classe.

Son acte d'inhumation laisse voir en quelle estime était tenue cette généreuse bienfaitrice qui dépensa en bonnes œuvres sa vie et sa fortune. « Le 14 mai 1737 a été inhumé au bas de la grand'route de cette Eglise à côté de M. R. le Cornu, son oncle, ancien curé de cette paroisse, le corps de vertueuse demoiselle Marie Thérèse le Cornu, décédée d'hier chez les sœurs de cette paroisse, âgée de 48 ans, par nous prêtre, curé de Saint-Ouën-des-Toits, en présence du clergé soussigné avec nous. A Monsallier, prêtre, R. Monsallier, curé de Montsûrs, Mauduit, vicaire de Neau, J. Gaultier, A. Leroyer ».

Le testament de la sœur Le Cornu mentionnait également un legs de 17 liv. pour le maître d'école des garçons.

Depuis cette époque, on voit figurer les sœurs dans les divers comptes de fabrique comme chargées de l'entretien du linge de la sacristie ; j'y relève les noms des sœurs Rocher, 1753, Mezière, 1756, Mailan, 1756.

Le 27 janvier 1758, dans une réunion du *général des habitants*, M. Chedhomme remontra son louable dessein pour le bien et utilité des petites écoles des garçons de lad. paroisse... où il n'y a même pas de logement commode pour cet effet ; il propose de faire réparer la maison du Pressoir pour le logement d'un prêtre pour y montrer l'école aux garçons. Il abandonne en outre un petit jardin joignant le jardin des sœurs de charité, consent à payer à la seigneurie la rente qui lui est due sur ladite maison d'un boisseau

¹⁷ C. Port, *Dictionnaire historique, géographique de Maine-et-Loire, passim*.

d'avoine, et une autre rente de 6 livres qu'il fonde en faveur de l'école ; cette proposition fut acceptée. Le prêtre sacriste ou un autre prêtre chapelain faisait la classe et logeait dans la maison du Pressoir.

HISTOIRE FÉODALE.

La châtelainie de Brée, annexée à celle de la Courbe, relevait en partie du comté de Laval¹⁸, par la châtelainie de Montsûrs, et en partie de la châtelainie d'Assé-le-Béranger. Elle comprenait dans sa mouvance les fiefs de la Bourrellière (Brée), de la Gasnerie (Deux-Evailles), de Gerennes (Deux-Evailles), de Montchauveau (Neau), de Montoron (Saint-Jean-sur-Erve), de Trancalou (Deux-Evailles) et de Régales (Saint-Christophe-du-Luat)¹⁹.

Elle avait droit de *justice contentieuse*, haute, moyenne et basse.

« La terre de Brée, située à l'Est et à un kilomètre du bourg, était composée du château et de ses dépendances et domaine, cinq métairies, deux moulins à blé et un à foulon, les landes de Brée, la prairie de Mauconseil, que les sujets du seigneur étaient obligés de faucher, fanner etc. moyennant un denier par jour, le bois de Brée ou le petit Hermetz, le château de Trancalou, en Deux-Evailles²⁰. Actuellement le château de Brée, l'un des plus anciens du doyenné, n'a pour croisées que de simples ouvertures pratiquées dans des murailles de deux mètres d'épaisseur. Ces croisées hautes d'un mètre, larges de quarante-huit centimètres, sont évasées les unes à l'intérieur et les autres à l'extérieur. Les portes étaient en plein-cintre et les appartements petits et voûtés en moëllons. On montait dans ses étages par des escaliers étroits qui subsistent en partie. Une maison de fermier a été construite contre les débris du château autour duquel régnaient des fosses immenses convertis en prairies. A quelques mètres de distance on a bâti un modeste manoir au bout duquel se trouve un vieil appartement nommé le *Trésor*²¹. »

SEIGNEURS DE BRÉE.

Voici autant que je puis l'établir la succession des seigneurs de Brée.

La famille de Brée²² a pris naissance à une lieue d'Evron au pays du Maine, tirant son origine et son nom de Brée de l'ancienne chastellenie de ce nom, qu'elle a toujours possédée avec les terres de Montsûrs et de Hermet, que l'on remarque être entrée par alliance sur la fin du siècle ... dans la maison de Beaumont-le-Vicomte.

En effet, les châtelainies de Brée, de Montsûrs et d'Hermet furent données en dot l'an 1270, à Jeanne de Beaumont, fille de Louis de Brienne, qui prit le nom de Beaumont à cause de Agnès de Beaumont, sa femme.

Jeanne de Beaumont épousa Guy VIII, sire de Laval, veuf d'Elisabeth de Beaumont. Ils eurent huit enfants, d'après l'*Art de vérifier les dates*.

Suivant les uns (M. de la Beauillère d'après la généalogie de Quatrebarbes), le premier apanagé de la terre de Brée serait André, leur fils aîné ; suivant d'autres (*Art de vérifier les dates*, Gérard, p. 256), Mathieu, leur cinquième fils, l'eût reçue avant lui. Enfin, d'après un acte authentique des archives de Goué, il faudrait ajouter à la liste des

¹⁸ M. Gérard dit qu'elle relevait de l'Evêque du Mans par sa baronnie de Touvoie. *Notice sur Evron*, p. 256.

¹⁹ L. Maître, *Dict. topog. de la Mayenne*.

²⁰ Gérard, *Notice sur Evron*, p. 256.

²¹ Gérard, *Notice sur Evron*. p. 258.

²² Robert de Brée qui, d'après le Paige, vivait vers 1010 et qui épousa N... de Goué, fille d'Edmond, veuve de Marie de la Vauguyon, de la Maison de Laval, serait-il un des seigneurs du nom de Brée qui possédèrent cette seigneurie avant qu'elle devint l'apanage des de Beaumont et des cadets de Laval ?

seigneurs de Brée à cette époque « Mousiour Franczois de Laval, signour de Brée, Fougeroles, du Plessis, etc. époux de damoiselle Guionne. » M. l'abbé Pointeau suppose que ce dernier, dont l'histoire de la maison de Laval ne rend pas compte, serait un fils de Mathieu, contrairement à l'opinion commune qui le dit mort sans enfants. François de Laval prend ce titre de seigneur de Brée dans un titre daté de 1335.

On concilierait peut-être tout, en établissant l'ordre suivant de succession.

Mathieu de Laval reçoit le premier la terre de Brée et Trancalou.

François son fils lui succède dans les mêmes seigneuries ; il meurt sans postérité de Guionne, sa femme.

André, son oncle, reçoit alors sa succession. Il était seigneur de Châtillon en Vendelais, d'Aubigné, de Loué, Olivet, etc. Il eut de son père en partage, l'an 1292, du consentement de Guy IX, son frère aîné, les terres de Châtillon, Montsûrs, Meslay et Courbeveille. Il ne vivait plus en 1356. Il avait épousé Eustache de Bauçay, dame de Benais en Touraine. Il en eut :

1° Jean, chev. seigneur de Châtillon, d'Aubigné, Courbeveille, Tinténiac, Bécherel, Romilli, etc., qui épousa Isabeau de Tinténiac.

2° Guy, dont l'article suit.

3° Marie, dame de Bonnefoy, mariée à Jacques de Surgères, chevalier, s. de la Plocelière.

4° Jeanne, mariée à Guillaume Pelleton, chevalier anglais.

5° Alix, femme de Guy l'Archevêque de Parthenay, s. de Soubise et de Taillebourg²³.

Guy de Laval, fils puîné d'André et d'Eustache de Bauçay, fut seigneur de Loué, Brée, Hermet et Fougerolles²⁴. Il fut commis avec son père par Charles V, en 1370, à la garde des châteaux de Bauçay et de Saint-Aubin. Il mourut en 1388²⁵. Il avait épousé Jeanne de Pommerieux, dame dudit lieu et de Saint-Aubin-en-Craonnais. Il commença la branche connue sous le nom de Loué. La châtellenie de Brée demeura dans la ligne de l'aîné, jusqu'à l'an 1454 que Guy, sgr de Loué, fils de Thibault, issu de Guy dessusdit, la donna en partage à Jean, son frère.

La généalogie de Quatrebarbes s'arrête ici, pour faire remarquer que la tige des aînés du nom de Brée entra par alliance dans la maison de Beaumont et ensuite de Laval, qui a toujours honoré de la qualité de parents les personnes de cette famille, conservée par la branche de Fouilloux qui a subsisté jusqu'en 1600.

Jean de Laval, s. de Loué, de Benais, de Brée²⁶, fils de Guy et de Jeanne de Pommerieux, mourut sans laisser de postérité de ses deux femmes, Marie de Beaupréau et Mahaut le Vayer. Son héritage fut partagé entre ses deux frères, Thibault et Guy, époux de Marguerite Machefer, très connu sous le nom de Guy de Montjean.

Thibault de Laval, s. de Brée, Saint-Aubin, Loué, Benais, chambellan du roi Charles VI, ne vivait plus en 1433²⁷. Il avait épousé Jeanne de Maillé²⁸. Il en eut six enfants. Guy, l'aîné, donna à Jean son frère en partage la terre de Brée.

²³ *Art de vérifier les dates.*

²⁴ *L'Art de vérifier les dates* ajoute Saint-Aubin, Benais, et omet Hermet et Fougerolles.

²⁵ 7 juin 1386, *Art de vérifier les dates.*

²⁶ *L'Art de vérifier les dates* ajoute Saint-Aubin.

²⁷ Il assista en 1384 au traité de mariage de Guy XII, sire de Laval, avec Jeanne de Laval, dame de Châtillon et défendit quelque temps après la ville et château de Montfort pour Anne, dame de Laval, et pour son fils. (*Art de vérifier les dates.*)

²⁸ Fille aînée de Péan III, s. de Brezé. (*Art de vérifier les dates.*)

Jean de Laval est ainsi l'auteur du rameau de Laval-Brée. Il était seigneur de Brée²⁹. Il épousa Françoise Gascelin, dame des Haies-Gascelin, de Chanzeau et de la Chétardie. Il mourut après l'an 1485. Il avait eu :

1° *Louis*, qui suit.

2° *Jeanne*, mariée 1° en l'an 1481 à Pierre de Hérisson, chevalier s. du Plessis-Buret et du Plessis-Bernard. 2° le 26 avril 1485, à Joachim (ou Gilles) Sanglier, chev. s. de Bois-Rogues.

3° *Françoise*, alliée à Edmond de Bueil, baron de Marmande.

4° *Guyonne*, mariée le 25 janvier 1489, à François du Plessis.

Il faut y ajouter :

5° *Michelle de Laval*, qui épousa, en 1477, Patry, s. de Goué. Elle est qualifiée dans l'acte de mariage « Damoiselle Michelle, fille puisnée de nobles et puissantes personnes feu messire Jehan de Laval vivant chevalier s. de Brée, de la Coconnière, de Hermet, des Haies, de Fougerolles, la Freslonnière, et de dame Marthe des Haies-Gascelin, sa conjointe ».

Gilles (ou Joachim) Sanglier, agissant au nom de dame Jehanne de Laval, sa femme, fille aînée de Jean de Laval ... promet donner à Michelle sa tierce part de l'héritage de leur père et de leur mère, et lui abandonner un an après la consommation du mariage, la seigneurie de Fougerolles, 6,000 livres tournois, et 200 liv. au coing du roi le jour des épousailles. Thomas de Goué bailla à son fils par forme d'avancement d'hoirie les terres et seigneuries de Goué, Saint-Patrice, Nautreil, la Rivière, Andrez, Toucheroude et tous ses fiefs de Landevy « et promet donner à Michelle de Laval au jour des épousailles à titre de don de nopces gratuit, trois hacquenées de prix sellées et bardées ». Ce fut fait en cour d'Angers le dernier jour du mois d'avril 1497.

Il est souvent fait mention de ce Jean de Laval, s. de Brée et Fougerolles, aux archives de Goué. Une ou deux pièces sont signées de lui. C'est de son temps probablement que le château de Brée fut ruiné par les Anglais, si la tradition qui, d'après M. Gérault, a conservé ce souvenir, est fondée ; car son père ne vivait plus en 1433 et lui n'était pas mort en 1485.

Ne faut-il pas ajouter un nom encore à la liste des enfants de Jean II de Laval et de Françoise Gascelin ; ou faut-il supposer que Louis, leur fils, qui eut plus tard en partage la terre de Brée, porta aussi le nom de René³⁰. L'une ou l'autre de ces suppositions est nécessaire pour expliquer le texte suivant que je lis sur un fragment de compte du XV^e siècle.

Renatus de la Val, dominus de Chanzeaux, de Brée et des Hayes Gasselin super terra de Chanzeaux cum omnibus suis aliis pertinentiis et rebus debet singulis annis in dictis terminis mediatim summarie ? duodecim librarum ; scilicet domina de Chanzeaux VI l. pro sua quota, dominus de la Bourgonnière III l. et dictus dominus Renatus de la Val pro terra des Hayes Gasselin XL s. Scilicet pro isto termino VI l.

Louis de Laval I, s. de Brée, succéda à sa mère aux terres des Haies-Gascelin, de Chanzeaux et de la Chétardie. Il avait épousé, le 26 avril 1485, Renée le Sanglier, fille unique de Joachim, s. de Bois-Rogues, chevalier et de Jeanne Bonnette, sa première femme. Il fit son testament le 8 mars 1494. Il n'eut qu'un fils qui suit.

Louis de Laval II, s. de Brée et des Haies-Gascelin, épousa Anne Accarie, dont il n'eut point d'enfants. Elle se remaria à Joachim, sieur de Daillon, et fit son testament le 11

²⁹ Trancalou et Montjean. (*Art de vérifier les dates.*)

³⁰ Simon avait pour frère et sœurs : Pierre, Jeanne, Catherine, épouse de René de la Courant, Renée, dame de la Roche-Pichemer, dont la succession était ouverte en 1553, Antoinette et Françoise. (Titres de Sumeraine.)

avril 1563.

Gilles Sanglier hérita des terres de Louis de Laval, son cousin germain. Il vendit sa terre et seigneurie de Fougerolles par acte passé en cour d'Angers, le 26 juin 1519, à Patry de Goué, veuf alors et sans enfants de Michelle de Laval. Il était fils de Gilles I (ou Joachim) Sanglier, s. de Bois-Rogues et de Jeanne de Laval. Il hérita du chef de celle-ci des seigneuries de Brée, Fougerolles, etc. Il épousa Françoise du Puy-du-Fou.

Renée Sanglier, dame de Bois-Rogues et de Brée, fille aînée des précédents, épousa en 1559 Claude de Châtillon, s. d'Argenton, de la Grève, etc., chevalier de l'ordre Saint-Michel qui mourut en 1559. Ils eurent :

1° Gilbert, mort jeune.

2° Charles, qui suit.

3° Gilles, qui continua la branche.

4° Claude, mariée en 1581 avec Charles d'Appelvoisin, s. de la Roche-du-Maine.

5° Louise, mariée 1° en 1581 à Charles d'Apchon, 2° en 1595 à Gilbert du Puy-du-Fou, s. de Commeronde.

Charles de Châtillon vendit la terre de Brée avec le château de Trancalou à René le Cornu, s. de la Courbe, en 1600, dit M. Gérault. M. l'abbé Pointeau suppose avec raison que cette date doit être inexacte, car, d'après lui, R. le Cornu aurait été tué en Basse-Bretagne vers 1595.

En effet, un registre des remembrances de Sumeraine, que je possède, me montre R. le Cornu figurant encore par Macé Challes, son procureur, aux assises de 1595, le 20 juin. Mais aux plets suivant, tenus le 19 mai 1598, les hommages sont rendus à dame Perrine de Sumeraine, dame dudit lieu. La vente de la terre et seigneurie de Brée est donc antérieure à cette date.

René le Cornu, chevalier des ordres du roi, maréchal de camp de ses armées, était s. de la Courbe, Sumeraine, Launay-Peloquin et Parné. Il avait épousé Perrine de Sumeraine, ~~petite~~-fille de Simon de Sumeraine³¹, fils de Mathurin, dont le père, Pierre I, vivait en 1450. Perrine de Sumeraine fonda une rente de 4 livres de cire sur le lieu des Fossés en faveur de l'église de Parné. J'ai dit tout à l'heure que René le Cornu ne pouvait être autre que le *La Courbe de Brée* bien connu dans l'histoire.

Voici le récit de sa mort, d'après Pierre Matthieu :

« La Courbe de Brée, vieux capitaine qui avait été maréchal de camp aux armées sous Henry III, avait obtenu du duc de Mercœur commission pour commander en l'île de Douarnenet, et prit pour son lieutenant Fontenelles qui la surprit et y fit bien des désordres : il espérait qu'ayant été chassé de Coetfré, puis de Carlais, ceste île serait la dernière ancre de sa fortune ; sur ce, il mande à la Courbe de venir prendre possession de son gouvernement et que s'il amenait les forces françaises de Mercœur il le ferait prendre Quimper et toucher plus de quarante mille escuz de cens du pays. Le duc informé de ce dessein l'en voulut détourner pour la mauvaise opinion qu'il avait de Fontenelles, mais la Courbe en fit tant d'instances qu'il le lui promit et lui donna des troupes qu'il demandait avec lesquelles il arriva à Douarnenez, et averti que Sourdeac était en campagne battit aux champs pour se retirer, et fit dix ou douze lieues pour gagner Châteauneuf, où il fut forcé de se retirer dans la motte du vieux château ; la Courbe fit une sortie avec 800 hommes espérant de regagner le bourg ; le combat fut grand et ceux qui étaient sortis furent repoussés dans la motte. La Courbe qui faisait la retraite fut blessé d'une arquebuse dans l'épaule gauche dont il mourut sur l'heure et le reste capitula après avoir épuisé ses fourniments et ses vivres. Ils étaient 4000 et Sourdeac en avoit 1400 ; il fit porter le corps de la Courbe à Brest et 14 drapeaux au

³¹ Le Paige qui lui donne pour père Nicolas le Cornu est moins croyable que la généalogie de Quatrebarbes dont l'auteur était proche parent par alliance de Renée le Cornu.

maréchal d'Aumont à Comper, août 1595 »

Jean le Cornu, fils de René et de Perrine de Sumeraine, chev. connu sous le nom de baron de la Courbe, s. de Brée, Sumeraine et Launay-Peloquin, le fut aussi de Brécé, Pavières, la Huberdière, Contigné et du Margat à cause de sa femme, Françoise de Montesson, qui devenue veuve épousa Lancelot du Barat, dont elle eut René qui fut partagé du Margat et de Contigné. Jean le Cornu mourut au temps de la Ligue, dans un combat qui se fit entre lui et le comte de Chemillé du nom de Scepeaux (Guy V), où ils se tuèrent tous les deux sur le : « Qui va là ? » étant intimes amis auparavant cette rencontre. Il avait eu de Françoise de Montesson : Renée le Cornu, dame de la Courbe, de Sumeraine, Launay-Peloquin, Forges, Lucé, Champdauphin, la Roussière et leurs annexes, Montchauveau, les Baudières, Parc d'Avaugour, etc. Elle eut aussi de sa mère Favières et Brécé.

Renée épousa 1° avant 1605 messire Henry de Vassé, baron de Vassé, qui mourut en 1622 et fut inhumé dans l'église de Rouessé, 2° avant 1612, messire Jean Le Maire, chevalier, s. de Millières. En 1626, ils tenaient ensemble un enfant sur les fonts de baptême en l'église de Brée. Elle était morte en 1643. De son premier mariage elle eut plusieurs enfants, entre autres Henry François, qui lui succéda dans la terre de Brée. Jacques Hurault, chev. m^{is} de Vibraye était leur curateur en 1638.

Henry François Groignet, marquis de Vassé, baron de la Roche Mabilles, vidame du Mans, fils des précédents, vendit en 1664 au comte de Montesson, s. de la Beschère et de la Roche-Pichemer, les terres de la Courbe, de Brée et de Trancalon. Il avait épousé Marie-Madeleine de Saint-Gelais.

Charles de Montesson, chev. s. dudit lieu, Bais, Champgenesteux, le Beschère, la Roche-Pichemer, Brée, la Courbe, Huellière, la Touche, l'Ardellière, Courteheuse, la Bessière, le grand Montchauveau, la Motte-Guitet et les Bordeaux, chargé de grades et d'honneurs, lieutenant général des armées de sa Majesté et de l'artillerie de marine, capitaine de 100 chevaux-légers. En 1674, il leva à ses frais un régiment pour le service du roi. Il avait épousé, par contrat devant Lainé, notaire à Paris, le 24 juin 1636, Marie Prevost de Saint-Cyr, dont :

1° Guy, époux de Charlotte-Elisabeth de Chastillon dont il n'eut qu'une fille, morte en bas âge. Il fut tué à Argentan.

2° Jean-Baptiste, qui suit.

3° Marie, femme d'Alexandre, marquis d'Aché.

Jean-Baptiste I, de Montesson, comte puis marquis de M. s. dud. lieu, Bais, Plessis-Bouret, Champgeneteux, la Roche-Pichemer, Saint-Ouen, Deux-Evailles, Chalon, Athenaise, Brée etc., combattit à Fleurus, Steinkerque, Nerminde, Ramillet, Malplaquet ; reçut la croix de Saint-Louis en février 1694, peu après la création de l'ordre, commanda l'escorte du roi d'Espagne en 1700, nommé maréchal de camp en 1702, lieutenant général en 1704, commanda les gardes du corps en 1710. Il épousa en 1685 Catherine de Cervon, dont une fille, nommée Marie, morte sans alliance ; Jean-Baptiste et Charles qui ne possédèrent pas la terre de Brée, vendue sans doute au suivant.

M. Colbert du Terron, indiqué par Le Clerc du Flécherai, comme propriétaire de la seigneurie de Brée, en 1680.

Françoise Colbert du Terron, femme de Hildéric, prince souverain de Carpagne, romain. Elle était propriétaire de la terre de Brée en 1711 (Arch. de la Mayenne, B 770). Elle était fille aînée du précédent Charles Colbert du Terron, intendant de la marine et conseiller d'État, mort le 9 avril 1684, ne laissant que quatre filles : 1° Françoise ; 2° Madeleine, épouse de M. de Gassion, président au Parlement de Pau ; 3° Eutrope-Emilie, épouse de Claude, marquis de Bourdeille d'Archiac ; 4° Marie-Anne, mariée 1° à François du Prat de Brabançon, 2° à Thomas-Hyacinthe de la Caunelay.

Demoiselles *Maximilienne* et *Marie-Victoire-Maximilienne* reçoivent plusieurs aveux

comme dames de Brée, en 1717, 1718, 1719.

1727, 1729, 1731, 1759, est dame de Brée *Marie de Bede de Montrozier*, épouse de Messire Roger, comte de Remont, lieutenant-général de l'électeur de Bavière³².

1776, 1778, *Marie-Maximilienne-Françoise*, née de Longueville (ou Longeville), dame de Brée, épouse de Sigismond-Frédéric, comte de Presseing et du Saint-Empire, lieutenant-général et grand veneur de l'Electeur de Bavière. Elle habitait en 1786 (?) son château de Longeville, paroisse de Savigny (?) en Champagne. Elle était veuve à cette époque.

1783. Il paraît que la comtesse de Presseing avait à cette époque abandonné la seigneurie et terre de Brée avec les annexes à sa fille madame d'Andréoli, qui la vendit en 1783 en cinq lots à une société de marchands.

Ces filiations de bâtards me paraissent assez embrouillées et peu intéressantes à suivre.

Il n'est pas certain non plus que la vente de la seigneurie de Brée ait été définitive en 1783, car dans une procédure de 1786, madame d'Andréoli garde encore son titre de dame de Brée ; une pièce des archives de la Mayenne, à la même date, suppose la même chose.

LA COURBE.

« Le château de la Courbe, au sud-est et à deux kilomètres du bourg, jouissait du titre de châtelainie avec haute, moyenne et basse-justice non contentieuse. La terre était composée du domaine avec cens, rentes et droits seigneuriaux sur la majeure partie de la paroisse, et deux cents arpens de landes dans les landes de la Charnie, en Livet et en Saint-Christophe-du-Luat. Ce château relevait pour sa haute, moyenne et basse justice et pour ce qu'emportent les fossés, le pré de la Salle, les champs et prairies des Marais, du Chapitre du Mans par sa châtelainie d'Assé-le-Béranger ; de Monsieur, frère du roi, pour les deux cents arpens de landes de la Charnie ; et du château de Brée, à foi et hommage lige, pour le surplus et pour son titre de Châtelainie³³. »

« La maison seigneuriale de la Courbe est affectée au logement du fermier. On entre dans la cour par un vieux portail en plein cintre surmonté d'un pavillon en ruine protégé jadis par un pont-levis. Le bâtiment principal au fond de la cour, est flanqué de deux tours au midi, dont l'une ronde et l'autre à pans coupés. Les croisées de la façade située au nord ont été renouvelées et elles portent le caractère d'une date peu ancienne ; les portes d'entrée sont ogivales à l'extérieur et à plein cintre à l'intérieur. Ce bâtiment avait été accolé à un ancien édifice dont la charpente et les planchers ou les voûtes ont disparu. On distingue l'emplacement de deux salles immenses ; la première, qui offre une longueur de seize mètres sur huit de largeur, conserve le nom de *petite salle* ; la seconde longue de dix-neuf mètres environ et large de neuf s'appelle la Grande-Salle. Les murailles ont presque deux mètres d'épaisseur et les ouvertures sont à plein-cintre. Au-dessus régnait un étage qu'on exploitait par un escalier en pierre de granit, construit dans une tour fort élevée et qu'on nommait la *Gloriette*. La hauteur de chacune des marches ne dépasse pas quatre-vingts millimètres. Ce magnifique escalier qui semble avoir été refait au XV^e s. est couronné par une voûte élégante ; sur la clé on a gravé des armes que l'obscurité et la poussière empêchent de distinguer. De la dernière marche on monte dans un escalier en pierre fort étroit et qui conduit à la partie supérieure de la tour. A côté se trouvait la chapelle dont il ne reste plus que quelques débris. Les murailles du jardin étaient garnies de nombreuses meurtrières et défendues à l'extrémité occidentale par une tour dont on voit encore les ruines. De profonds fossés cernaient le château, la cour et le jardin. » (Gérault.)

Jean de Vassé, écuyer, dit Groignet, s de Montfouloux, Saint-Jean-sur-Mayenne, la

³² Arch. de la Mayenne, B 124, 605, 618.

³³ Gérault, *Notice sur Evron*, p. 256.

Girardièrre, la Courbe, épousa Jeanne le Cornu³⁴, dame de Ragotièrre, en Astillé, du Bois-Ragot, en Cosmes et Cossé, de la Brairie, en Houssay, fille de Aimery le Cornu et de Jeanne Ragot, dame du Bois-Ragot, la Ragotièrre, et la seigneurie d'Astillé. Ils eurent :

1° *Catherine de Vassé*, dame de Montfouloux, Saint-Jean-sur-Mayenne et de la Girardièrre, femme de Jean des Ecotais, chevalier s. dud. lieu et de Jublains ; celui-ci devenu veuf se remaria avec Jeanne d'Orange ; il avait eu du premier lit Jean IV des Ecotais.

2° *Jacquette Grognet de Vassé*, dame des Haies de la Broille et de la Courbe ; elle épousa Ambroise I le Cornu qui rendit aveu en 1464 de la terre de la Courbe de Brée. Il était fils de Jean III le Cornu, s. de la Barbottièrre, en Ahuillé, du Plessis-de-Cosmes et de Marie de Brée ; il était s. de Parné et de Launay-Peloquin. Il eut :

Ambroise le Cornu II, s. de la Courbe, Launay-Peloquin, qui épousa Marie de Saint-Benoit, dont 1° Ambroise qui suit ; 2° Marin, sieur des Haies.

Ambroise le Cornu III, s. de la Courbe, Parné, Launay-Peloquin, la Breille et la Chevalerie, épousa 1° Adnette Ferrant qui contribua à la fondation de la chapelle de la Courbe ; 2° Catherine de Savonnières, fille de Félix, s. de la Bretesche et de Marie de Brée par contrat passé à Angers en 1489. Il eut du 1^{er} mariage :

Ambroise le Cornu IV, écuyer, s. de la Courbe et de Launay-Peloquin ; il vivait en 1508. Il eut part à la fondation de sa mère.

Claude Cornu, fils de Ambroise et de Catherine de Savonnières, s. de la Courbe, Parné, Launay-Peloquin et la Chevalerie, épousa Marie de Feschal, fille aînée de René de Feschal, s. de Thuré, et de Jeanne Cornilleau, et approuva et augmenta lui aussi la fondation faite pour son père.

Il faut ajouter aux deux précédents : Perrine le Cornu, fille aînée de noble homme Ambroys le Cornu, l'aîné. Elle avait épousé Charles Destouches, écuyer, s. des Haies. Ambroise le Cornu avait promis donner en dot à sa fille 800 liv. sur lesquelles il restait encore à payer plus de 300 liv. et 50 liv. de rente sur ses domaines de l'Escotièrre et de la Pelletrie en Saint-Jean-de-Vimarcé. Ces deux domaines, Ambroise le Cornu les avait cédés à ... de Vendomois, s. de Grillemont. Au cours du procès qui lui fut intenté à ce sujet, Ambroise répondit que s'il n'avait achevé le paiement c'était « à l'occasion de plusieurs affaires qui luy estoient survenuez » qu'aussi s'il avait cédé lesdits lieux au s. de Grillemont ç'avait été à la suite de procès et condamnation. Les parties s'accordèrent, aux conditions suivantes. Amb. le Cornu cède auxdits époux ses lieux, domaines et métairies de Launay-Guyard près de Launay-Peloquin à tenir en « franc paraige » de lui et de ses hoirs, avec les charges dues d'ancienneté, et la Godairie, au Bignon, tenue à hommage du s. dud. lieu à 16 s. 4 d. de devoir, et du s. de l'Aubinièrre à 4 s. de devoir. La jouissance toutefois de Launay-Guyard était assurée à Ambroise le Cornu sa vie durant, et les époux Charles et Perrine recevaient en échange une rente de 18 l. 18 s. 9 d. sur la terre de Grillemont. Si led. Charles et sa femme mouraient sans enfants on déduirait 300 liv. sur les 800 qui suivant le contrat de mariage devaient en ce cas être reportées. Cet acte est du 8 juin 1494, en cour de Bourgnouvel.

Jehan le Cornu, avec lequel Claude, son frère, fit en cour de Ruillé en Anjou le 20 mars 1525 un arrangement en vertu duquel il lui céda vingt écus soleil, une hacquenée et quinze écus soleil que lui devait le seigneur de la Barbottièrre, pour le désintéresser de ce qui pouvait lui revenir de la succession déjà ouverte de leur père Ambroise le Cornu et de ses droits lors du décès de leur mère³⁵.

Ambroise le Cornu, V^e du nom, s. de la Courbe, vivait en 1567³⁶. Il épousa Madelaine de

³⁴ Le 29 avril 1424 elle fait foi et hommage au chapitre pour sa terre de la Courbe en tant qu'elle est tenue du fief dud. chapitre. Elle était veuve. (Bilard, II, 707).

³⁵ Rememb. de la Courbe.

³⁶ Parrain en 1583 avec sa mère pour marraine.

la Jaille, fille de Claude, baron d'Avrillé et de Françoise Cadu ; elle fut inhumée dans l'église de Brée le 9 janvier 1591. Nombre d'actes de baptêmes où il figure depuis 1583, ainsi que sa femme et ses enfants, à titre de parrain ou de témoin, montrent que cette famille était restée catholique. Ambroise le Cornu avait acheté le lieu de la Hune, en Bazougers, d'Arthus de Maillé. Mais il y eut sur lui retrait lignager par le curateur du comte de Laval. Il fut inhumé dans l'église de Brée, dans le chœur près du grand autel, le 11 mai 1604. Il eut :

1° René le Cornu, qui suit.

2° Nicolas, évêque de Saintes³⁷.

3° Siméon, chev. de Saint-Jean de Jérusalem, connu sous le nom de M. le commandeur de la Courbe.

4° Jean le Cornu, s. du Parc d'Avaugour, qui épousa³⁸ Marie de Mégaudais, dame de Panart, fille unique de Louis de Mégaudais, s. de Panart et de Jeanne le Jariel, dont une fille qui épousa Louis de la Paluelle, écuyer, s. de l'Oucé, de Saint-James en Normandie. Marie de la Paluelle, fille de Louis, prit à l'âge de seize ans l'habit aux Bénédictines d'Ernée le 28 juin 1642, et mourut peu de jours après et fut enterrée au cloître. « Elle était très dévote à la Sainte Vierge ».

5° Ambroise le Cornu, s. de la Chevalerie, époux de Marie de la Vairie ; dont : René le Cornu, s. de la Chevalerie qui hérita du Menil-Barré. Il mourut sans alliance et sans bien.

6° Claude ou Claudine, mariée à F. Gaignon, s. de Villaines, près le Mans, le 15 février 1569, dont : Claude de Gaignon qui épousa à Nantes en 1617 Jeanne Raoul de la Guibourgère ; Louis, s. de Vilennes, qui épousa Marie Leprêtre, était fils de ces derniers ; il eut Jacques de Gaignon, époux d'Antoinette d'Assé, dont Louis-Jacques-Armand de Gaignon de Villennes et Marie-Antoinette de Gaignon de Lort³⁹.

7° Jeanne le Cornu, qui épousa Madelon le Porc, d'où Pierre le Porc, époux de Guyonne le Sénéchal, dame du Boisberanger.

8° Marie-Madeleine, femme de Claude Labbé, s. de Champagnette.

Il faut ajouter d'après les registres de Brée 9° *Simonne*, née en 1584.

René le Cornu, chev. de l'ordre du roi, s. de la Courbe, Sumeraine, Launay-Péloquin, Parné, maréchal de camp des armées du roi. Il acheta la seigneurie de Brée.

A partir de cette époque la seigneurie de la Courbe ne fait plus qu'un avec celle de Brée et on trouve ce qui la concerne ci-dessus.

³⁷ Voir sur Nicolas, évêque de Saintes, *Revue du Maine*, tome XI, p. 267.

³⁸ Titres de Sumeraine.

³⁹ Ces derniers renseignements ne cadrent pas avec la généalogie qu'on trouve dans Le Paige. Je la donne pour faciliter un contrôle.

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE BRÉE⁴⁰.

Ses armes étaient : *d'argent à deux fasces de sable au sautoir de gueulles brochant sur le tout.*

*Herbert ou Hubert de Brée*⁴¹, chev. seigneur de Fouilloux, terre située en Saint-Germain-le-Fouilloux, se croisa avec Guillaume d'Orenge, Gervais de la Rongère, Payen de la Chapelle Rainsouin et beaucoup d'autres chevaliers qui accompagnaient Geoffroy, baron de Mayenne au voyage d'Outremer.

De lui et de sa femme dont j'ignore le nom sortit Gervais⁴².

Gervais de Brée, seigneur de Fouilloux, continua l'éclat et la gloire de son nom, qui néanmoins n'a été connu qu'après sa mort, indiquée dans l'obituaire de l'abbaye de Clermont, au Maine, par un anniversaire de 25 s. de rente que fonda Guy VI de Laval : « pro salute Gervasii de Breoo ... socii et militis sui, cujus corpus in eorum ... requiescit, anno Incarnati Verbi 1195. Testes : Johannes de Vitreio, Hamelinus L'Enfant, Jordanus de Sancto Hylario, Johannes Havart ».

De son alliance qui m'est inconnue, Robert.

Robert de Brée, chev., s. de Fouilloux et d'autres terres considérables, fut présent en 1196 à la remise du droit de morte main que Guy VI, sire de Laval, fit au clergé de cette ville ; ce qui est rapporté en ces termes : « Quod pater meus Wuido quintus injuste ceperat super Dominum ».

Dans cet acte fait avec l'approbation des révérends pères en Dieu : Barthélemy, archevêque de Tours, Hamelin, évêque du Mans, Geoffroy, abbé d'Evron, sont aussi dénommés, Patry de Chaource, s. de Malicorne, Fouques de Mathefelon II, baron de Durtal, Gervais Cheorchin, Fouques l'Enfant, s. de Varennes, Savary d'Anthenaise, Sylvestre de la Volue, Vivian de Cossé, Symon de Saint-Denis et Odo Francus, tous qualifiés *milites*.

Robert de Brée est ensuite remarqué dans l'accord et transaction qui se fit en 1199 entre Guy VI, sire de Laval, et Hamelin l'Enfant, s. de la Patrière, et encore en 1208 dans les archives de Laval⁴³.

Il prit alliance avec Jeanne de la Volue, fille et unique héritière de Sylvestre de la Volue, chev. s. dudit lieu, de Montchevrier, Nuillé-sur-Vicoïn et d'Astillé, qui donna en 1197 à Geoffroy, abbé de Clermont, du consentement et avec l'approbation de Geoffroy, évêque du Mans, tout le droit qu'il avait dans les forêts de « Monsiour de Laval » et dans les taillis et communes de Papée (?), avec son four à ban de Laval, *in quo partitur Gervasius Cheorchin*, ainsi qu'il est remarqué dans le texte, où sont désignés comme témoins : Pierre d'Anthenaise, Mathieu, doyen de Sablé, Guillelmus de Cenomanis, vidame du Mans, Robert de Feustillé, Hubert de la Lande.

Dans cet acte il est dit que ledit Sylvestre allait au pèlerinage à Saint-Gilles, et qu'il était fils d'autre Sylvestre de la Volue, lequel vivait en 1160. Ce qui est justifié dans le cartulaire de la Roë par un certain don qu'il fit à lad. abbaye.

Toutes ces circonstances me font croire que ledit Sylvestre prit alliance dans la maison

⁴⁰ Ce travail appartient pour le fond à la généalogie de Quatrebarbes, mais la copie en a été faite par M. L. de la Beauluère qui a enrichi le texte premier. Je remercie de nouveau le petit-fils de ce savant auteur de sa précieuse collaboration.

⁴¹ Le généalogiste avait nommé ce membre de la famille de Brée qui se croisa à Mayenne, Geoffroy, mais les textes autorisés sont trop connus pour qu'on hésite à rectifier ce nom.

M. Pointeau dans son remarquable travail sur cette croisade dit qu'à cette époque la famille de Brée habitait Mayenne ou les environs et qu'ils y avaient la seigneurie de Parigné.

⁴² Le cartulaire de la Couture, p. 126, mentionne, en 1190, un Raoul de Brée, comme témoin d'une concession faite par Guy VI de Laval au prieuré d'Auvers.

⁴³ Ces différents actes sont cités dans l'histoire de Laval par Maucour de Bourjoly.

de Laval. Mon opinion est fondée sur le don que Sylvestre II fit du four à ban de Laval qu'il avait en commun avec Gervais Cheorchin, mari de Pétronille de Laval.

Aussi les seigneurs de la Volue sont remarquables : *inter amicos barones et optimates* de la maison de Laval, que l'on voit allier dans les premiers temps avec les gentilshommes du pays comme : Chource, Courcieriers, Saint-Berthevin, Montgeroul, et Ouvroin nommés « consanguines, parentes et amici ».

Du mariage de Robert de Brée et de Jeanne de la Volue est issu Gervais qui suit.

Gervais de Brée II, chev. s. de Fouilloux, Montchevrier, Nuillé, Astillé, le fut aussi en partie de la sénéchaussée de la Gravelle, des forêts de Fregeuil et de Concise à cause de dame Agnès, sa femme. Agnès et Gervais vendirent à Guy VI, sire de Laval, la part où ils étaient fondés en ladite sénéchaussée et forêt. Mais comme Agnès n'était pas en âge lors du contrat elle le ratifia en 1236, du temps d'Emma, fille et unique héritière de Guy VI, veuve en 2^{es} noces de Mathieu de Montmorency, connétable de France. En cette considération Emma réduisit à 40 s. les 7 liv. de taille qui étaient dues au château de Laval sur Montchevrier et la Volue, et concéda audit de Brée et à ses successeurs, seigneurs de Montchevrier et la Volue, droit d'usage pour lesdites terres dans la forêt de Concise. Ce titre me paraît assez considérable pour en donner copie⁴⁴.

La forêt de Laval étant dans les propres de Laval et de la châtellenie de la Gravelle dès l'origine de cette maison, ainsi qu'il est marqué dans l'histoire de Vitré où l'on voit qu'elle appartenait aux seigneurs de Laval en l'an 1000, et qu'ils en faisaient une place d'armes d'où ils guerroyaient en Bretagne, on ne peut pas dire que cette Agnès, dont le nom n'est pas déclaré, eut celui de la Gravelle, mais plutôt on doit croire qu'elle portait le nom de Laval et qu'elle était issue d'une branche de cette maison, à laquelle une partie de Concise, Frécheust et la sénéchaussée de la Gravelle avaient été données en partage. Ladite alliance est plus assurée dans la maison de Laval que celle de la Volue que je crois néanmoins véritable. La proximité des degrés ne les pouvait rendre incompatibles avec la famille de Brée, puisqu'il est certain que dans les premiers siècles il y a eu beaucoup de branches de l'ancien Laval que le temps et une recherche curieuse ont fait connaître.

Du mariage de Gervais de Brée et d'Agnès (de Laval) est issu :

*Gaudin*⁴⁵ de Brée, aussi qualifié s. de Fouilloux, Montchevrier, Nuillé, Astillé, il donna en 1255 les ventes de certaines vignes nommées les Plantes, tenues de la seigneurie de Fouilloux aux religieux de Montguion qui les avaient acquises de Jean de la Chammeraye, ainsi qu'il est justifié dans l'obituaire de ce prieuré.

Nous reproduisons d'autre part son sceau dont l'original se trouve aux Archives nationales⁴⁶, à Paris.

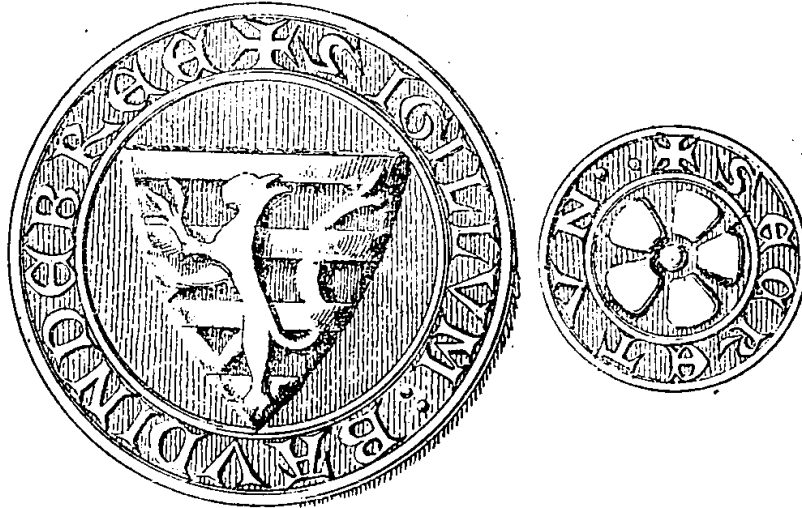
⁴⁴ Pièces justificatives n° 3.

⁴⁵ M. l'abbé Pointeau d'après un contrat de vente de la Bourgonnière, en Parigné, à l'abbaye de Savigny, donne Gaudin de Brée comme frère et non comme fils de Gervais, et indique en même temps l'existence d'un autre frère plus jeune nommé Sylvestre, chanoine de Tours. Cette rectification de la généalogie de Quatrebarbes mérite considération.

D'après M. Pointeau encore ils seraient fils tous les trois non de Gervais, comme il est dit plus haut, mais de Robert, et ce serait aussi en faveur de Robert que Guy VI aurait fondé un anniversaire à l'abbaye de Clermont.

Je remarque encore que le même auteur donne à Robert pour épouse Emma (de Saint-Berthevin) au lieu de Jeanne de la Volue qui lui est donnée par la généal. publiée ici.

⁴⁶ Le dessin en est dû à M. E. Hucher, Président honoraire de la *Société historique et archéologique du Maine*, qui voudra bien recevoir ici l'expression de ma respectueuse reconnaissance.



De son alliance que je ne connais pas sont issus :

1° Guillaume de Brée qui suit :

2° Anne de Brée, qui fut conjointe en mariage avec Pierre de Taillis⁴⁷, chev. s. de la châtelainie de Taillis, près Vitré, dont sortit pour fils aîné, Jacques de Taillis, chev. s. dud. lieu, époux de Jeanne, fille de Macé de Quatrebarbes II, et de Louise de Bouillé, dame de Bouillé, en la paroisse de Montguillon, en Anjou⁴⁸.

Guillaume de Brée, chev. s. de Fouilloux, Montchevrier etc., est remarqué aux archives de Laval, au don que Guy IX de Laval fit en 1300 à Jean Ouvrouin, s. de Poligny en ces termes : « ce fut donné à Laval-Guyon, présens Monsour Foucault de Meslay et monsour Guillaume de Brée, nos chevaliers ».

De lui et de sa femme dont le nom m'est inconnu sortit :

Macé de Brée, chev. s. de Fouilloux, Montchevrier, Saint-Denis-du-Maine, etc. ; il quitta en 1344 Gervais de la Roche, écuyer, s. dud. lieu de venir au four à ban de Saint-Denis, à la charge de lui payer deux boisseaux de bled de rente, mesure de Saint-Denis, que led. de la Roche établit sur le lieu de la Chesnaye, ainsi qu'il est justifié dans la remembrance de cette seigneurie⁴⁹.

Il épousa Simonne de Courcieriers⁵⁰, fille de Guillaume I, s. de Courcieriers, Saint-Denis du Maine et de Ballée, et de Jeanne de Coesme⁵¹, et petite-fille de Cesbon de Courcieriers et de Simonne de Saint-Denis⁵², issue de Simon de Saint-Denis.

De ce mariage sont issus :

1° Guillaume de Brée II, qui suit.

2° Etienne de Brée, religieux en l'abbaye d'Evron. Il fut constitué procureur de cette communauté en l'an 1414 pour rendre obéissance à Beauvais, paroisse de Changé-lès-Laval, à raison des choses que ce couvent tenait de lad. seigneurie.

3° Isabeau de Brée, qui reçut en partage la terre de la Volue que son père retint dans la

⁴⁷ De Taillis : *d'argent au lion de gueules*.

⁴⁸ Au XIII^e s. François de Brée épouse Françoise de Mathefelon. M. Guiller, *Recherches sur Changé*, t. II. p. 35.

⁴⁹ Macé de Brée est nommé parmi les gentilshommes de Madame de Laval, épouse de Jean de Monfort, 1405. Est-ce le même ? (Maucourt de Bourjolly).

⁵⁰ De Courcieriers : *De gueules à trois quintefeuilles d'or*.

⁵¹ De Coesme : *D'or au lion d'azur armé et lampassé de gueules*.

⁵² De Saint-Denis : *De sable fretté d'argent, au chef d'argent chargé d'un léopard de gueules*.

mouvance de Montchevrier, à deux fois et hommages liges et à cent sols de service. Elle fut mariée à Jean de Thubœuf, s. de Thubœuf, paroisse de Nuillé-sur-Vicoïn, de l'Huisserie, de la Houssaye, fils de Guillaume et de Guyonne de la Billonnière, dame de Chasnay, paroisse de Houssaye, près Château-Gontier.

4° Jeanne de Brée, épouse de Jean de Ferrequin⁵³, écuyer, s. de Douillet et de Saint-Aubin, au Maine, Macé de Brée, son père lui donna sept livres de rente pour le parfait de son mariage dont il promit faire assiette sur ses héritages. Ce que n'ayant point exécuté, ni Guillaume, son fils, ledit Ferrequin et Jeanne, sa femme, firent appeler Jean de Brée, fils aîné de Guillaume, devant Guillaume Guérin, lieutenant de Laval en office de sénéchal, pour leur donner établissement de cette rente, dont il y eut sentence le 18 juin 1426, signée, de Bazouges.

Guillaume de Brée II, chev. s. de Fouilloux, Montchevrier, Saint-Denis etc., reçut en 1371 aveu pour Marpalu de Guillaume d'Abattant, écuyer, et celui des Prez en 1382, de Jean de Lucé, s. dud. lieu (en Saint-Denis).

Jean Auvé, s. de Sougé-le-Bruant, lui fit pareille obéissance en 1395 pour Savigné ; et dans la même année Gillette d'Arquenay⁵⁴, veuve de Guillaume de Grazay, comme bail de ses enfants, lui rendit aveu de Vauberger (Saint-Denis-du-Maine)⁵⁵.

Il est remarqué, le 22 janvier 1404 (v.s.) au contrat de mariage d'Anne de Laval, fille et unique héritière de Guy XII, avec Jean de Montfort, s. dudit lieu et de Kergolay, où furent présents plusieurs évêques et les plus grands seigneurs de Bretagne.

L'an 1406 Jeanne de Laval, femme autorisée de Guy XII, donna aud. Guillaume délivrance du droit d'usage qu'il avait dans la forêt de Bouère, à cause du château de Saint-Denis, le dénommant en cet acte *son cher et bien aimé cousin*. Il y est dit que : « dès l'an 1390 Jean de Laval s. de Chastillon et sire de Meslay, son père, que Dieu absolve, faisant tenir ses retours et amendements à Meslay par messire Raoul de Caradeu, s. de Neuville, Robin de la Roche, Guillaume le Maczon et Jean Nepveu, ledit s. de Fouilloux lui fit requeste que certains usages de bois lui fussent délivrés dans la forêt de Bouère, sur quoy il fut fait appointement ».

En cette même année, 1406, Jean de Vexel, écuyer, s. du Tertre de Vimarcé, des Arcis et de la Rochère, lui rendit aveu de la Poibellière (Meslay ?). Enfin en 1407 il est dénommé à cause de Montchevrier dans l'aveu de Laval que Guy XII, sire de Laval, rendit à Louis II, roi de Jérusalem et de Sicile, duc d'Anjou et comte du Maine. Ce fut lui qui en 1409 donna pouvoir à Aimery le Cornu, s. de la Ragottière, de traiter et accorder le différent qu'il avait avec le Chapitre de Saint-Julien du Mans à cause de la grande dîme de Saint-Denis, que ses prédécesseurs avaient donnée à ce Chapitre.

Le sire de Laval lui confirma le droit qu'il avait dans la forêt de Concise à cause de Montchevrier, par lettres données à Laval le 5 octobre 1410. « Monsieur séant en son conseil et ses retours tenant en présence de messire Guillaume de Veudel (?) maistre en théologie, maistre Jean Hodeart, archiprêtre de Bourgeuil, Jehan d'Olier, chevecier de Monsieur, Robin de la Roche et autres, signé et scellé en cire verte, empreinte aux armes de Laval sur lacs de soie verd ». Par ce titre on voit que le s. de Laval nomme son cher et bien aimé cousin ledit Guillaume de Brée. En 1412 il reçut aveu de Jean de Grazay, fils de Guillaume, à cause de la terre et seigneurie de Vauberger, et rendit en 1417, même

⁵³ De Ferrequin : *De sable à trois fers de cheval d'argent*.

⁵⁴ Il est question de cette Gillette ou Guilmette d'Arquenay, dans les titres de Sumeraine ; un de ses fils qui fut s. de Vauberger se nommait Jean, il figure dans le partage très-compiqué de la succession de feu dame Jeanne de Grazay, dont il était l'héritier principal.

⁵⁵ Dans un procès que Raoul, seigneur de Coetquên, soi-disant chambellan du duc de Bretagne, fit au comte de Laval Guy XII, administrateur des biens des enfants mineurs de Jean IV, duc de Bretagne, en 1402, Guillaume de Brée est cité au nombre des seigneurs chevaliers qui sur les ordres du comte de Laval auraient emmené prisonniers les sujets dud. seigneur de Coetquên. (Maucourt de Bourjolly, *Histoire de Laval*).

obéissance à messire Guy de Laval, chev. de Fougerolles, Montjean et Cheméré-le-Roy⁵⁶, dont il tenait en fief volant.

Guillaume de Brée épousa le 20 avril 1391 ou 1392 (suivant d'autres titres de Rouessé) Jeanne de Scepeaux⁵⁷, fille de Jean II, chev. s. de Scepeaux et de Jeanne de Landivy⁵⁸, fille de Jean, chev. s. de Landevy et de Jeanne Quatrebarbes⁵⁹.

Jeanne de Scepeaux reçut de son père 80 liv. de rente en mariage dont il promit faire assiette sur ses héritages. Elle était veuve en 1418 et comparut en cette année, comme bail de ses enfants mineurs, aux assises de Laval, ce qui est remarqué dans une remembrance de cette seigneurie cotée C, f° 20.

De Guillaume de Brée et de Jeanne sont issus :

1° Jean de Brée qui suit.

2° Jeanne de Brée qui épousa au commencement de 1400 Jean de Feschal III⁶⁰, chev. s. dud. lieu, de Thuré, de la Ville-aux-Moines, des Touetz et de la Bretonnière. Ainsi qu'il est remarqué dans une remembrance de Laval, cotée C, où il fait mention en 1417 dud. de Feschal et de Jeanne de Brée, son épouse.

3° Marie de Brée qui prit alliance avec Jean le Cornu III⁶¹, chev. s. du Plessis, paroisse de Cosmes, et de la Barbottière, fils de Jean le Cornu II et de Maurette de Villiers, veuf de Ambroise du Plessis qu'il avait épousée par contrat du 21 juin 1425, fille aînée de Guillaume du Plessis, en Argentré, et de Anne de Bois-Cornu. Ce mariage se prouve par le partage que Guillaume le Cornu donna à ses frères et sœurs par acte devant Astillé, le 17 janvier 1444. C'est de Marie de Brée et de Jean le Cornu que sortit Ambroise qui a fait la branche connue sous le nom de *Barons de la Courbe*.

*Jean de Brée*⁶², chev. s. de Fouilloux, Montchevrier, Saint-Denis-du-Maine, Saint-Loup, près Lassay, Pollié, paroisse de Contest, au duché de Mayenne, de la Marie en Alexain, et du Douet Sauvage, reçut en 1423 l'aveu de Marpalu que Guillaume de Coesmes lui rendit à cause de Philippe d'Abattant, sa femme, fille de Guillaume.

En 1415, il rendit celui de Saint-Denis au duc d'Alençon, s. de Bazougers, dont cette terre était tenue, et acquit en 1444, de Guillaume Pletun, s. de Feustillé, neuf jalais de vin sur les vignes de Basse-Couture, en Quelaines.

Thibault de Lucé, évêque de Maillezais, lui fit apparoir grâce du roi, à commencer au 19 janvier 1451, jusqu'au mois de décembre suivant, pour venir aux assises de Saint-Denis, à raison de ses terres de Lucé et de la Bahoullière.

L'an 1453 Jeanne de Champlais, dame de Souvré, paroisse de Bazougers, comme bail de ses enfants mineurs, issus d'elle et de Jean de Falais, écuyer, sr du Coudray, lui fit hommage à raison dud. lieu.

Robinet de la Fontaine lui rendit aveu de Marpalu en 1457, et Guillaume Nepveu à raison de certaines terres en Saint-Georges-le-Feschal.

⁵⁶ Il doit y avoir ici une erreur, aucun des membres de la famille de Laval n'élevait à cette époque, je crois, de prétentions sur la seigneurie de Cheméré.

⁵⁷ De Scepeaux : *Vairé d'argent et de gueules*.

Que faut-il croire de l'affirmation de le Paige d'après lequel un Guillaume de Brée aurait épousé, en 1390, Marie du Vaux ?

⁵⁸ De Landevy : *Burelé d'or et de gueules de huit pièces*.

⁵⁹ De Quatrebarbes : *De sable à la bande d'argent acostée de deux cotices de même*.

⁶⁰ De Feschal : *Vairé et contrevairé d'argent et d'azur, chargé d'une croix étroite de gueules*.

⁶¹ Le Cornu : *D'or au massacre de cerf de gueules, surmonté d'un aigle éployé de sable*.

⁶² C'est sans doute Jean de Brée qui est désigné par Maucourt de Bourjolly parmi les *capitaines et officiers* que les dames de Laval envoyèrent, en 1429, au secours du roi de France, sous la conduite de Guy de Laval et d'André de Lohéac.

L'an 1459, Jacques de Mondamer à cause du petit Tertre.

L'an 1460, Jean de Varennes, s. dud. lieu⁶³, paroisse de Feneu, près Angers, lui fit foi et hommage pour Lucé et la Bahoullière, tant de ce qu'il en tenait en ligne maternelle, que dans la quatrième partie des acquets faits par rev. Père en Dieu Thibault de Lucé, évêque de Maillezais.

Au même temps, noble homme Jean de Maillé, demeuré bail des enfants mineurs de feu Jean de Falais, s. du Coudray, et de Jeanne de Champlais, remariée aud. de Maillé, lui fit foi et hommage pour le Coudray et le Creuillis⁶⁴. Par ce second mariage la terre de Souvré passa dans cette famille de Maillé.

Simon Auvé, s. de Sougé, de Brouassin, du Plessis-Bourreau et du Genetay, lui rendit aveu de Savigné, en 1462.

Jean de Brée fit accord avec Jean de Scepeaux III, s. dud. lieu, et ensuite avec Jeanne de la Haye, sa femme demeurée veuve, à raison de la propriété du Douet Sauvage (en Bierné), par acte du 5 sept. 1468⁶⁵.

Jean de Baubigné, écuyer, procureur de Crespine de la Tousche, lui fit obéissance en 1471 à raison de la Pilavenière (la Bazouge de Cheméré). Hector de Cervon, écuyer, s. des Arcis, lui rendit aveu de la Morinière en 1473. Jean de Varennes lui fit en la même année faction d'hommage pour la terre et seigneurie de Lucé, et Jeanne de la Douce, veuve de noble homme Jean Barbot, pour Buru (en la Cropte).

Jean de Brée prit alliance avec Simonne de la Maurière, dame de Poillé, de Saint-Loup, et de la Marie ; d'où sont issus :

1° Guyon de Brée, qui suit.

2° Michel de Brée, écuyer, s. de Poillé, qui vivait en 1499, ainsi qu'il paraît au contrat de Gilles de Brée, son neveu ; il prit alliance avec Jeanne le Maire⁶⁶, veuve de René de la Vausselle, s. d'Andray et de Beaulieu ; ce qui est justifié dans une remembrance de la Rongère, Il mourut sans postérité.

3° René de Brée, connu sous le titre de s. de Montchevrier et dont le nom est remarqué sur l'état de la maison de Laval. Il épousa Marie de Saint-Benoist, sœur germaine de Catherine, femme de Imbert Grenier, écuyer, nièces toutes les deux de Marie de Saint-Benoist, femme d'Ambroise le Cornu II, s. de la Courbe. La postérité de René est inconnue, il ne paraît pas qu'il en ait eu ou qu'elle ait été de longue durée.

4° Jean de Brée II, s. de Saint-Michel, comparut en 1496, aux assises de Saint-Denis en qualité de procureur de Jeanne Chaudemanche, veuve de Jean de Billy, écuyer, s. dudit lieu et d'Argences, issu des barons de Courville ; ledit Jean de Brée fait foi et hommage à Guyon de Brée à raison de Marpalu qui appartenait à lad. Chaudemanche. Il fut ecclésiastique et bénéficiaire.

5° Gervais de Brée, aussi ecclésiastique, est remarqué dans une remembrance de la Rongère à raison d'une prestimonie desservie dans l'église de la Trinité de Laval.

6° Andrée de Brée qui fut conjointe par mariage avec Jean le Maczon⁶⁷ II, s. d'Auvers, de Foulletourte, veuf de Jeanne le Clerc, mère d'Olivier le Maczon, dont il sera parlé ci-

⁶³ En 1539, le lieu fief et seigneurie de Varennes, qui relevait de la Roche Joulain, appartenait encore à Jean de Varennes, écuyer, et dès la fin du XV^e siècle à la famille de Chivré. (C. Port, Dict. de M. et L.)

⁶⁴ Ces deux terres en Saint-Denis-du-Maine.

⁶⁵ Dans un autre art. l'auteur de la généalogie de Quatrebarbes raconte autrement cet accord et dit que le beau-père de Guillaume de Brée étant mort sans faire un arrangement définitif au sujet de la dot de sa fille, Jean de Brée fils dud. Guillaume intenta procès à Jean de Scepeaux son oncle, fit saisir le Douet-Sauvage et Saint-Michel et en obtint enfin, après bien des débats la paisible possession.

⁶⁶ Le Maire : *d'azur au lion d'or accompagné de trois trèfles de même.*

⁶⁷ Le Maczon : *d'azur à la face d'or, accompagnée de trois besaces de même.*

après ; Andrée, demeurée veuve sans enfants, donna tous ses meubles et acquêts à Benoïste de Brée, sa nièce, ainsi que nous le remarquerons ensuite.

7° Isabeau de Brée, partagée de la terre de la Marie, épousa Guillaume l'Enfant⁶⁸, chev. s. de la Patrière et de Guillemette de Thubœuf. Ils eurent : 1° Guyon l'Enfant, chevalier, s. de la Patrière ; 2° Anne l'Enfant qui prit alliance avec René le Cornu, fils aîné de Jean le Cornu, chev. s. du Plessis et de la Barbottière et de Jeanne Gheré ; 3° Guillemette l'Enfant qui épousa le 25 août 1485, Pierre de Bois-jourdan⁶⁹, chev. s. de Montavallon, etc. Elle reçut de Guyon, son frère, le 4 novembre 1485, 200 écus d'or qui lui revenaient de la succession de leurs parents⁷⁰.

Guyon de Brée fut seigneur de Fouilloux, Montchevrier, Saint-Denis-du-Maine, Saint-Loup, le Douet-Sauvage et de Forges (en Entrammes) à cause de sa femme.

Il est mentionné en 1468 au mariage de Anne l'Enfant, nièce, avec René le Cornu, et rendit aveu du Douet-Sauvage en 1476 au duc d'Alençon à cause de Château-Gontier.

Le comte du Maine lui donna grâce depuis le 20 avril 1477, jusqu'au mois d'octobre suivant pour venir aux plaids de Meslay à raison de la Grillère qui fait partie de la terre de Saint-Denis.

L'an 1485, Jean de Falais II lui rendit aveu du Coudray, et en 1496 Jeanne de Chaudmanche, dame de Marpalu, lui fit foi et hommage à raison dud. lieu par Jean de Brée, son procureur. Il épousa, par contrat devant F. le Naturel et Nattet, notaires à Laval, le 19 mai 1476, Louise de Laval, fille de Thibault, s. de Bois-Dauphin et d'Anne de Maimbier⁷¹, dame dud. lieu à une lieu de Vitré, d'Aulné, de Cangeu et du fief d'Assil, fille et unique héritière de Jean et de Françoise de Villeprouvée⁷².

En 1380 vivait Jean Pointeau, chev. s. du Bois-Dauphin, qui avait pour neveu Guillaume Pointeau, chev. chancelier de Louis I, duc d'Anjou, père d'Anne Pointeau qui épousa Pierre de Pierres, chev. s. du Plessis-Beaudouin.

Ce Jean Pointeau avait épousé Marie de Soucelles, dame dud. lieu et de la Roche-Abilleau ; d'où sortirent plusieurs filles. L'aînée épousa Jean de Maimbier, père d'Anne, qui porta à Thibault de Laval la terre de Bois-Dauphin.

René de Laval, s. de Saint-Aubin, donna à la lad. Louise, sa sœur, en mariage sa terre de Forges avec la somme de 2500 liv. Le contrat fut passé en présence de M. le comte de Montfort, madame la comtesse sa femme et de Joachim d'Oranges, s. de la Courbe.

Demeurée veuve elle eut en douaire Saint-Denis-du-Maine et le Douet-Sauvage ; Jean Gandon, son receveur, lui rendit compte de cette dernière terre pour les années 1490-1496 ; l'an 1504 Guy Pillou, écuyer, lui vendit la métairie de la Gauterie qu'elle annexa à Saint-Denis.

Du mariage de Guyon de Brée et de Louise de Laval sont issus :

1° Gilles de Brée, qui suit.

⁶⁸ L'Enfant : *D'azur à la bande d'argent, accostée de deux cotices de même.*

⁶⁹ De Boisjourdan : *D'or à trois losanges de gueules, l'écu semé de fleurs de lys d'azur ; devise : A Jordano decus avorum.*

⁷⁰ Je trouve dans les remembrances de Cheméré-le-Roy (Archives de la Mayenne), *Christophe de Brée* religieux (d'Evron sans doute), prieur de Cheméré, 1503, 1509.

— La liste des abbesses du Pré indique Jeanne de Brée, d'abord prieure, puis nommée Abbessse en 1474 par le pape Sixte IV et qui résigne en 1493 à Louise Lecornu, religieuse de son abbaye. Elle meurt le 10 des calendes de juin. (Cauvin. Géog. 197.)

Je trouve encore Mathieu de Brée, curé de N.-D. de Chalonnnes-sur-Loire, résignataire le 31 décembre 1467. (C. Port, Dictionnaire de M. et L.)

⁷¹ De Maimbier : *D'azur à trois poignards d'argent mis en bande.*

⁷² De Villeprouvée : *De gueules à la bande d'argent, cotivée d'or.*

2° Guyonne de Brée, femme de Beaudouin de Vaiges, s. du Plessis, paroisse de Noyen, famille sortie de la maison de Vaiges.

3° Benoiste de Brée qui épouse en 1510 Olivier le Maczon, s. d'Auvers et de Foulletourte, d'où naquit pour fille unique Olive qui épousa René de Beauvau.

Gilles de Brée, écuyer, s. de Fouilloux, Montchevrier, Saint-Denis-du-Maine, Saint-Loup, la Tichonnière à Poillé, le fut aussi de la terre des Vignes et du Plessis-Brochard, en Quelaines, de Levaré-Ouvrouin et la Bonnaudière à cause de sa femme.

Il acquit du comte de Laval la seigneurie du Creux, autrement dite : Entrammes, dont Fouilloux relevait précédemment, et rendit par aveu en 1503 un fief volant qui dépend de Saint-Denis à Jeanne de Feschal, dame de Malicorne et de Cheméré-le-Roy ; il rendit en même temps celui de Douet-Sauvage au duc d'Alençon, à cause de Château-Gontier, et reçut foi et hommage pour Savigné de Jean Gandon, procureur de Louis Auvé, écuyer, s. de Soulgé-le-Bruant. En la même année 1503 Guy des Ecottays, baron d'Ingrandes, lui fit pareille obéissance par le Douet-Sauvage à raison des métairies d'Aviré, du Tertre et du grand étang d'Ingrandes.

L'an 1506 Guyon de Cervon, s. des Arcis, lui rendit aveu des fiefs de Clavières à cause de Saint-Denis, et en 1513 Jeanne de la Douce, veuve de Jean Piedouault, écuyer, lui fit foi et hommage pour la Douce (en Saint-Denis).

En 1515, Pierre d'Argenton lui rendit aveu de la Suhardière (Daon), par le Douet-Sauvage, et en 1517 François d'Aubigny, s. dud. lieu, des Loges, et des Valettes, en Houssaye, lui rendit celui de la Rivière à cause de Anne Palu, sa femme.

En 1523, il rendit aveu des fiefs de Saint-Michel, nommés présentement les fiefs de Fouilloux, à Malhurin de Montallais, chev. s. de Chambellay, à cause de la châtellenie de Daon, et en 1524 Robert Jarry, écuyer, fils aîné et procureur de Pierre, s. de Doissard, lui fit foi et hommage du lieu des Brosses.

Il fonda en 1523 la chapelle de Montchevrier.

Il épousa, le 10 juin 1499, Claude de Feschal, fille puînée du deuxième mariage de René de Feschal, baron de Poligny, et de Jeanne de Châteaubriand, dame de la Bonnaudière, terre qu'elle avait reçue avec 400 boisseaux d'avoine de rente distraite de Challain, de son frère aîné, René, chev., comte de Cazant, s. du Lyon-d'Angers. Il est dit dans le contrat de mariage que René de Feschal, son père, lui donna 1000 liv. à une fois payer et 300 liv. de rente dont il promit faire assiette, obligeant sa fille et son futur époux de renoncer à la donation qu'il avait faite de tous ses meubles et de la tierce partie de ses propres à feu Jeanne de Châteaubriand, sa femme. De cette clause furent garants et cautions René de Feschal, s. de Thuré, Ambroise le Cornu, s. de la Courbe, Michel de Brée, s. de Poillé.

Mais cette injustice n'eut pas lieu, d'autant que Gilles de Brée et Guy d'Arquenay, mari de Catherine de Feschal, sœur aînée de Claude, unis par un même intérêt, obtinrent des lettres royales adressées à Jean de Pincé, lieutenant-général d'Angers, et furent reçus en leur droit du consentement dud. s. de Poligny, leur beau-père, qui se réserva néanmoins sur l'effet de cette donation 100 liv. de rente pour aider à payer le mariage de Marie de Feschal, dame de Maugey, issue de lui et de Jeanne de Villiers, sa première femme.

Ce qui fut accordé le 14 novembre 1516. Il remit ensuite lad. rente par son testament fait le 9 juillet 1518.

Le 15 août de la même année, Jean de Feschal, chev. baron du Grippon et de Poligny, fils aîné et successeur de René, donna en partage définitif audit Gilles de Brée, et à Claude de Feschal, sa femme, la terre des Vignes et la seigneurie du Plessis-Brochard, avec les métairies du Bois-Guillaume, la Pacquerie, la Chevrolais, la Gaulterie, Levaré-Ouvrouin, et Levart-Feschal, la Touche avec 6 quartiers de vigne en Quelaine et 1000 liv. à une fois payer, à peine de 1500 liv. au contravenant, par acte signé de Denis Gérard et de

François Huneau, notaires à Laval, en présence de Ambroise le Cornu, s. de la Courbe, et de P. de la Pommerais⁷³, s. du Verger, que l'on remarque procureur dud. de Feschal en beaucoup de rencontres⁷⁴.

Claude de Feschal demeurée veuve de Gilles de Brée⁷⁵, reçut en douaire Fouilloux et le Douet-Sauvage. Louis le Gauffre, son receveur, lui rend compte de cette dernière terre en 1542.

Elle acquit la châtellenie de Brulon que Pierre Auvé, son bisaïeul du côté maternel, avait vendue en 1435, à raison de quoi elle fit foi et hommage à Saint-Laurent-des-Mortiers, en 1553, et dans la même année elle rendit aveu des Vignes, par la seigneurie de Quelaines, à Jeanne de Saint-Séverin, veuve de Charles de Rohan, prince de Guémené. Elle fut présente en 1554 au contrat de mariage passé au château de Fouilloux entre Jacques de Ridouet, écuyer, s. de Saucé⁷⁶, avec Claude de Quatrebarbes, sa petite-fille.

Du mariage de Gilles de Brée et de Claude de Feschal, sont issus :

1° François de Brée, qui suit.

2° Lancelot de Brée, puîné, qui suivra.

3° Catherine de Brée, elle épousa Jean de Froullay⁷⁷, écuyer, s. dud. lieu, de Lorieère et de Montflaux.

4° Olive de Brée, qui fut mariée avec François de Quatrebarbes, I, écuyer, s. de la Volue.

François de Brée, écuyer, s. de Fouilloux, Montchevrier, Nuillé-sur-Vicoïn, Lancheneil, Saint-Denis-du-Maine, Loiron, le Genetay en Courbeveille, la Tichonnière, les Vignes, le Bois de Mayenne, le Douet-Sauvage, Valleux et Brullon.

Il reçut, en 1515, aveu de la Bertelière et de Goubiz par le Douet-Sauvage, et celui de Marpalu, en 1537, que Robert de Libour, écuyer, lui rendit à cause d'Isabeau de Montaigu, sa femme, issue de Colas de Montaigu et de Jeanne de Billy, dame de cette terre.

L'an 1540, Jean de Varennes III, écuyer, s. dudit lieu et de Lucé, lui fit pareille obéissance pour Berseray.

Ce fut en 1542 que Guy, comte de Laval, de Beaufort, en Champagne, de Quintin, du Rhetelois, etc., érigea en trois châtellenies séparées les terres de Fouilloux, Montchevrier et Saint-Denis-du-Maine⁷⁸, à relever directement du château de Laval, et en donna les lettres aud. de Brée, signées de sa main en présence des seigneurs de Têligny, Bois-Dauphin et de Thou.

Gallois d'Aché, s. de Larri, procureur de son frère, s. de Sougé, lui rendit aveu de Savigné, et Marie de Varenne, sœur et héritière de Jean remarqué ci-dessus, veuve de Simon de Chivré, écuyer, s. dud. lieu, de Saint-Michel-de-Feins, de Faure et de la Roche de Cuillé, lui fit foi et hommage en 1545 à raison de Lucé et de la Bahoullière par François de Chivré, son fils aîné.

François de Brée épousa Françoise de Brie⁷⁹, dame de Lancheneil, de Nuillé, Loiron, du Genetay en Courbeveille, et du Bois de Mayenne, près Lassay, fille de Jean ou Péan de

⁷³ De la Pommerais : *De gueules à trois grenades d'or.*

⁷⁴ Ce F. de la Pommerais acquit des seigneurs de Jarzey du nom de Bourré la châtellenie d'Entrammes qui n'est pas la même terre que celle dont nous avons parlé ci-dessus. Voir pour les détails, *Notes sur Entrammes*, par L. de Beauvuère. De la Pommerais y porte le prénom de Gilles.

⁷⁵ Monsieur de Fouilloux (mourut) environ la feste de la Magdeleine (1533). (Guill. le Doyen, p. 277).

⁷⁶ Saucé : *De sable à 3 triangles d'or en face accompagnés de 3 molettes de même.*

⁷⁷ Froullay : *D'argent au sautoir de gueules engrelé de sable.*

⁷⁸ Le Blanc de la Vignolle y ajoute dans son Mémoire la terre de la Machefelière en Astillé.

⁷⁹ De Brée : *D'argent à 4 fascés de sable, au lion de gueules brochant sur le tout.*

Brie, s. de Serrant et de Jeanne de Mathefelon, issue de Pierre et de Catherine de Chourches⁸⁰.

De François de Brée et de Françoise de Brie est issu :

François de Brée II, écuyer, s. de Fouilloux, Montchevrier, Saint-Denis-du-Maine, Lancheneil, Nuillé, Brullon, le Douet-Sauvage, Loiron, le Genetay, Valeux, le Bois-de-Mayenne, les Vignes, Laumont et Clermont. Orphelin à l'âge de huit ans il fut mis en garde à Claude de Feschal, son aïeule, quant à l'administration de sa personne, et pour celle de ses biens furent nommés curateurs Guillaume de Quatrebarbes IV, s^r de la Rongère, son cousin-germain et Jean de Feschal, s. de Thuré, du consentement de Lancelot de Brée, s. de Poillé, et de Jean de Brée, s. de Saint-Michel-de-Fains, ses oncles paternels, et aussi de Magdelon de Brie, s. de Serrant, son oncle maternel, de Jean de Savonnières, s. de la Bretesche, et de François d'Orange, s. dudit lieu et de la Feillée, fils de Georges et de Catherine de Brée, par acte reçu devant Mondières, notaire au comté de Laval, le 16 mai 1547.

Les sieurs de la Rougère et de Thuré en qualité de curateurs dud. de Brée, retirèrent par droit lignager les terres de Laumont et de Clermont, vendues par Madelon de Brie, et en 1553, lui firent rendre à cause de la châtellenie de Saint-Denis les aveux de la Cousture par Robert de la Lande, écuyer, s. de Beauvais, celui du Breil-Errault par Jeanne de la Roche, veuve de Geoffroy de Clermont, écuyer, s. des Loges, et partie de Buru, par Guy de la Vairie, écuyer.

Ce seigneur de Fouilloux vendit à grâce la métairie de la Quillière, fief et seigneurie, à René Charlot, s. du Faux, demeurant à Château-Gontier, en présence de René de Chauvigné, frère de sa femme, de Lancelot de Brée, s. de Poillé et de Jean de Lancrau, s. de la Saudraye (en Astillé).

Il épousa Catherine de Chauvigné, d'une famille si ancienne et si considérable qu'elle est remarquée dès l'an 1100 à l'article de Scepeaux et de Valeaux. Il mourut sans postérité en 1559, délaissant pour héritiers du côté paternel Lancelot de Brée, s. de Poillé, Catherine de Brée, dame de Froullay, et Olive de Brée, dame de la Volue, ses oncle et tantes ; et du côté maternel Madelon de Brie auquel retournèrent les terres de Lancheneil, Loiron, le Genetay, Laumont, Clermont, Voleux et le Bois-de-Mayenne.

Catherine de Chauvigné reçut en douaire la châtellenie de Brullon avec les fiefs du Douet-Sauvage et la terre de Poillé.

Lancelot de Brée, chev. de l'ordre du roi, s. de Fouilloux, Saint-Denis-du-Maine, Montchevrier, Poillé, la Tichonnière, Brullon, le Douet-Sauvage, les Vignes et le Plessis-Brochard, fut gouverneur de Laval et succéda en 1559, à François de Brée, son neveu. Ce qui est justifié par la rescousse qu'il fit de la Grillerie le 27 juin 1559 en présence de Guillaume de Quatrebarbes IV, s de la Rongère⁸¹.

Par sa mauvaise conduite Lancelot de Brée se trouva réduit aux terres de Fouilloux, de Montchevrier et des Vignes⁸².

⁸⁰ Le seigneur de la Rongère-Quatrebarbes prétend que ce Jean ou Péan de Brie descendait de Jean de Brie, s. de Serrant, et de Jeanne de Dreux, prince du sang royal, mais les sieurs de Sainte-Marthe et le sieur Duchesne en la généalogie de Dreux ont dit qu'il n'était pas sorti d'enfants de ce mariage et que la maison de Brie était finie dans les personnes de Madelon et Charles de Brie, chev., seigneurs de Serrant, décédés sans enfants. Madelon, époux de Renée Auvé, qui épousa en 2^{es} noces Jean de Chources, s. de Malicorne, chev. de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes, de ses ordonnances, fils de Félix et de Madeleine le Baïf. Ladite Auvé décéda sans postérité et sa succession fut partagée entre René Pierres, chev. de Bellefontaine, fils d'Yvon Pierres et de Françoise Auvé, marquis de Salles, chev. s. de Beaumont et de Miré et Jean Meurdrac, chev. s. d'Ancigny.

⁸¹ Lancelot de Brée, reçut aveu de l'abbé et des religieux de Bellebranche pour certains droits et rente en Cheméré et Saint-Denis-du-Maine, en 1561. (Arch. de la Sarthe H. 656).

⁸² Un auteur presque contemporain raconte sérieusement qu'à la naissance de Lancelot de Brée on tira son horoscope et qu'on n'y prédit rien de favorable.

Il vendit la châtelainie de Brullon et les fiefs du Douet-Sauvage du consentement de Catherine de Chauvigné à Jacques Gaultier, écuyer, s. de Launay-Gaultier, paroisse de Grez-en-Bouère, dont les successeurs ont pris le nom de Brullon ; et la châtelainie de Saint-Denis-du-Maine, à Guillaume de Quatrebarbes IV, s. de la Rongère, son neveu, en 1565.

Il vendit à Jean de Froullay, s. dud, lieu, son neveu, la terre et seigneurie de Poillé pour 9000 liv. du consentement de lad. de Chauvigné et de Guillaume de Quatrebarbes en 1570, par contrat devant Duchemin, notaire.

Il fit son testament devant Jacques le Breton, notaire au comté de Laval, en 1597, nommant ses exécuteurs testamentaires Jean de Froullay, son neveu, et François de Quatrebarbes, sieur de la Rongère, son petit-neveu. Par cet acte il donna 80 livres de rente aux Cordeliers de Laval et 12 liv. aussi de rente aux Dominicains de lad. ville. L'écu de ses armes est remarqué dans leur église au rang de ceux des autres chevaliers de son temps.

A ce testament il ajouta un codicile passé devant le Mercier, notaire à Laval, 18 juillet 1598, par lequel il confirmait ce qu'il avait fait ci-devant et fit certains dons à P. de Quatrebarbes, s. de la Rongère, à Lancelot et Guillaume, ses frères, et à Marie de Froullay, sa petite nièce, depuis femme d'Urbain de Monteclerc, approuvant le contrat de la vente de Poillé qu'il avait faite à Jean de Froullay, qu'il nomme son principal héritier, bien qu'il fut le frère puîné de Louis.

Ce dernier seigneur du nom de Brée décéda sans alliance à son château de Montchevrier, l'an 1600 et fut inhumé dans l'église des Cordeliers de Laval, sous un tombeau de marbre où il est représenté avec l'écu de ses armes, laissant pour héritiers de sa maison : Catherine de Brée, dame de Froullay, et Olive de Brée, dame de Volue, ou pour mieux dire leurs petits-enfants.

LES BORDEAUX.

La terre et fief de Bordeaux qui finit par être annexée à la seigneurie de Brée eut anciennement ses seigneurs.

En 1415, Alain le Fort reçut comme tel aveu de Jean Breton, de Montsûrs.

En 1529, les Bordeaux et la Joussonnière faisaient une des deux parts de la succession de maître René Féart, prêtre ;

Richard, frère de René et Marie sa sœur, héritèrent de ces deux fiefs.

François Tremblay, archer et huissier royal, demeurant à Saint-Cénéry, est encore qualifié sieur des Bordeaux en 1656.

Le commandant de Thévalle jouissait sur les Bordeaux d'une rente de six boisseaux de seigle.

Les deux ou trois articles qui suivent sont trop incomplets pour prendre le titre d'histoire civile sous lequel ils se rangeraient cependant si les éléments d'un pareil chapitre étaient plus nombreux et moins tronqués.

Population. Relevé des années 1779 à 1789.

	Baptêmes		Sépultures		Mariages
	Garçons	Filles	Hommes	Femmes	
1779	21	23	17	26	8
1780	20	18	44	35 ⁸³	8
1781	23	14	21	20	7
1782	23	17	38	33	8
1783	15	15	20	19	6
1784	14	16	36	31	8
1785	24	28	24	18	6
1786	20	17	20	15	6
1787	17	15	18	15	7
1788	21	18	18	26	10
	200	181	248	228	74

On voit assez par la simple inspection de ce tableau que le nombre proportionnel des décès pour cette période n'est pas dans les conditions normales, sur ces dix années il s'en trouve trois au moins où la mortalité fut exceptionnelle et épidémique. Ce qu'il y a de plus significatif dans ce rapprochement de chiffres, c'est le nombre des naissances comparé à celui des mariages qui donne une moyenne de plus de cinq enfants par famille.

Les épidémies les plus sérieuses qu'on puisse constater d'après les registres sont celles de 1584 et de 1593 ; en cette dernière année il y eut quatre prêtres à mourir.

Impôts. Le tableau suivant pris de l'Inventaire-Sommaire des archives de la Mayenne montre quels mouvements suivit la taille de 1693 à 1787.

1693	2,544 livres	1753 ⁸⁴	6,732 livres
1709	3,213 —	1758	3,751 —
1720	4,301 —	1766	6,092 —
1723	4,557 —	1769	6,957 —
1727	4,006 —	1772	6,976 —
1732	3,324 —	1776	6,883 —
1737	4,033 —	1780	7,353 —
1740	2,738 —	1785	7,380 —
1745	2,215 —	1787	7,130 —
1750	3,726 —		

Un fragment de rôle des mêmes tailles pour l'élection de Laval en 1555 ne porte que 68 liv. 13 sols pour Brée, somme bien inférieure proportionnellement à la taxe des autres

⁸³ Année de mortalité exceptionnelle qui semble avoir sévi particulièrement en novembre et décembre.

⁸⁴ Y compris la capitation et les accessoires.

paroisses énumérées dans la même liste, et qui sont imposées au même taux que Brée en 1693 : par exemple Cheméré 323 livres, la Bazouge-des-Alleux 214 l., la Chapelle-Anthenaise 196 l, la Chapelle-Rainsouin 220 l, etc.

Foires. Il y avait deux foires à Brée, celle de la Saint-Louis, 25 août, et celle de la Saint-Gervais d'hiver le 10 décembre. L'abus s'était introduit de tenir ces foires le jour même de la fête ; M. René le Cornu demanda à M. le sénéchal du Maine, qu'en vertu de l'ordonnance du 16 décembre 1698, elles soient remises au lendemain. Il fut fait droit à sa réclamation et défense fut portée en ce sens sous peine de confiscation de leurs marchandises contre les délinquants.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N. 1.

Extrait d'une des Remembrances des assises de la châtelainie de Montsûrs, couverte de parchemin et cotée A, sous la tenue de laquelle, par Guillaume Vassal pour le sénéchal, du vingt-cinquesme jour de may l'an mil quatre cent soixante-neuf, f° 132, est escrit ce qui suit.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront ou ayront Estienne⁸⁵, humble abbé de l'abbaye et moustier de Notre-Dame d'Evron au pays du Mayne et tout le convent dud. lieu Salut en Nôtre Seigneur.

Comme procès et débat fussent de pieça et aussy de nagueres mus et pendant tant en l'ordinaire des assises royaux de Tours que ès assises du comté du Mayne entre très-redoutté et puissante dame, madame la comtesse de Laval d'une part, et nous abbé et convent du lieu d'Evron d'autre part, à l'occasion de certains fromentages, avoines, gelines, devoirs et rentes en deniers que mad. dame de Laval disoit lui appartenir et avoir droit d'avoir, prendre et recevoir par elle, ses chastellins et officiers en sa terre et chastellenie de Montsûrs et lesquels elle disoit lui estre dus à cause de sad. chatellenie et verve de Montsûrs tant sur aucuns héritages appartenant à nous abbé et convent dessusdit que sur autres herittages que tiennent et possèdent les prieurs de Chastre et de Neau, membres et dépendants de lad. abbaye, mesmement sur plusieurs autres qu'il disoit estre ses hommes et sujets en nuesse au regard de sad. chatellenie et verve de Montsûrs, et nous eust mad. dame de Laval voullu faire contraindre à luy payer les arrerages des rentes et devoirs dessusdits de plusieurs années ; desquels devoirs et rentes avons connu lui devoir aucune partye et nous fussions opposez contre certaine portion d'iceux devoirs et arrerages et au conduit de notre opposition disions que les choses héritaux que tenons et possédons, tant nous, nosdits relligieux que plusieurs nos sujets, n'estoient en rien obligez èsdites rentes et devoirs ; débattu mesmement qu'ils estoient en rien en la nuesse de mad. Dame, mais estoit à nous pour le tout et d'icelle choses rien estoit aucunement sujets d'elle, et mad. dame disoit le contraire que *paravant les guerres elle et ses prédécesseurs en avoient toujours esté servis et payez comme dit est et sans contredits ny empeschements de nous abbé et convent dessusdits desdits prieurs ny d'autres*, et plusieurs autres raisons que disions de notre part et mesmement mad. dame disoit autres raisons au contraire.

Savoir faisons que en considération des dons et augmentations faites à notre moustier par les prédécesseurs de mad. Dame et que encore espérons estre à nous faittes par elle et ses héritiers au temps avenir, mesmement que de tout notre cœur désirons avoir amour et éviter à notre pouvoir toute l'indignation de mad. Dame, et oster tous procez tant mus que à mouvoir entre mad. Dame et nous, et aussy pour le bien des sujets de mad. Dame et des nostres. Eu l'avis et délibération et consentement desd. prieurs des

⁸⁵ Ce nom, Etienne, a été ajouté en surcharge par celui qui a collationné cette copie, si le mot a été bien lu par lui il y aurait erreur de date, car *Etienne* de Saint-Berthevin avait résigné son abbaye, en 1453, à Jean de Favières.

Chastre et Neau et mesmement de plusieurs autres relligieux de notre moustier et abbaye assembléz en notre chapitre, avec l'oppinion de plusieurs sages nous suymes sur ce venus et demeurez à un et d'accord avec mad. Dame ô le congié des cours en la manière qui s'ensuit.

C'est à savoir que mad. Dame nous a baillé, quitté, cessé et tranporté à toujourmais, par hérittage, pour nous et nos successeurs, tout et tel droit de la verve, juridiction et seigneurie que mad. Dame a et peut avoir ès paroisses d'Evron, de Chastre et de Neau, et devoirs tant en froment, avoine, rentes en deniers, poulles que autres certes et devoirs quelzconques de lad. vayrie, sans rien y retenir ; par ainsi que nous abbé et convent dessusdits tiendront de mad. Dame et ses successeurs tous iceux droits ou regard de sad. Chastellenie de Montsûrs à un denier de devoir requerable à l'Angevine, sans foy, sans loy, sans amande ne autre obéissance luy en faire et demeure à mad. Dame l'hommage et seigneurie telle qu'elle peut avoir sur le seigneur de Courtaudon et ses sujets et pour récompense de ce, nous, abbé et convent dessusdits, baillons, quittons, cessons et transportons à toujourmais à mad. Dame et à ses successeurs les féages et droits de seigneurie et juridiction que avons et pouvons avoir ès paroisses de Saint-Martin de Montsûrs, de Saint-Ceneré et de Chaslon, avec trois fois et hommages que avons, l'une sur le seigneur de la Chapelle au regard des féages qu'il a èsd. paroisses de Saint-Martin et de Saint-Cénére, l'autre hommage sur messire Ollivier de Feschal à cause de ce qu'il tient de nous en la paroisse de Chaslon, et le tiers hommage sur Symon Brault à cause de son fief de Chaslon qui est la terre des Essard avec les devoirs dus sur lesd. choses desd. féages et hommages montant huit livres ou environs, comme autrefois avoit esté baillé par déclaration, et lesquelles choses mad. Dame tiendra de nous à un denier de devoir requerable à l'Angevine, sans foy, sans loy et sans amande ne autre obéissance en faire. — Et nous, abbé et convent dessusdits ne pourront doresnavant contraindre par nôtre cour ne autre les sujets que nous baillons à mad. Dame à nous faire aucunes obéissances, pareillement mad. Dame ne pourra contraindre par sa cour de Montsûrs, ne autre, les sujets qu'elle nous baille à lui faire aucunes obéissances. Et aussy nous, abbé et convent dessusd. avons baillé et transporté, baillons et transportons à mad. Dame, ses hers et ayant cause à toujourmais par hérittage dix livres tournois de rente que avons sur les chanoines et chapitre de Saint-Thugal de Montsûrs avec la dîme que avons accoutumé prendre et lever en la terre et appartenace de Veloché, en lad. terre et seigneurie de Montsûrs, sans rien y retenir, par ainsi que si dedans quatre ans prochain venant nous, abbé et convent dessusd. baillons à mad. Dame en sa nuesse au dedans sa seigneurie de Laval ou de Montsûrs cent sols tournois inféodés en fiefs et en hommes, elle ou ses ayant causes seront tenus nous rendre la dîme dud. Veloché. — Et par ce présent appointment est expressément dit et déclaré que mad. Dame pourra commettre gens à recevoir sa coutume et prevosté de Montsûrs ès villes d'Evron et de Neau, sans que ses officiers puissent justicier au dedans desd. villes et bornes anciennes d'Evron et de Neau, mais en tous autres lieux hors lesd. bornes en nôtre seigneurie pourra justicier et faire justicier par ses gens et officiers ès grands chemins et dehors en poursuivant ses droits à cause et pour lad. prévosté et non autrement, — et aussy pourra mettre prévost pour revoir sad. coutume qui aurait mercs de prevosté tant à ... qu'à Courtan ... et autres lieux accoutumez hors lesd. villes d'Evron et Neau, et ne sera tenue mad. Dame, ses hoirs et ayant cause aucunement nous faire garantage des droits qu'elle nous baille en lad. verve et ès appartenances d'icelle fors de son fait seullement, et par semblable nous, abbé et couvent dessusd. ne serons tenuz garantir ce que luy baillons, fors de notre fait tant seulement. — Et lui baillerons les papiers et les enseignements que pourrons recouvrer touchant ce que luy baillons par eschange, et par semblable elle nous baillera ce qu'elle pourra recouvrer de papiers et enseignements de ce qu'elle nous baille par eschange, — pour éviter tous autres débats, nous abbé et convent dessusd. ne pourrons jamais rien demander du droit que disions avoir du cinquiesme boisseau de la mouste du moullin de Montsûrs, de la cinquième anguille des anguilles prises ès portes dud. lieu ; et de la seigneurie que disions avoir au vivier de Montsûrs, — et demeurons contents de la somme de dix livres tournois à laquelle somme avons esté taxés par la cour de Laval, et serons receus après ès causes ou saisines appelées à icelle cour de Laval, non obstant quelzconques sentences données

ou prononcées contre nous par contumace et par avant ce jour.

Délivré la présente expédition sur lad. remontrance à nous représentée par M. J. Salmon advocat fiscal, sénéchal, garde du trésor des titres du comté, ce fait, à lui rendue par nous commis greffier du domaine dud. comté soussigné, avec led. sieur Salmon, à Laval, ce quatorze novembre mil sept cent trente et un.

Salmont Faisant.

N. 2.

Je donne également ici le document suivant, dont ne parle pas le cartulaire d'Evron, parce qu'il y est question du plus ancien curé connu de Brée, des dîmes de Veloché et d'une foule de lieux du voisinage.

Universis præsentis litteras seu præsens instrumentum perspecturis, ad perpetuam rei memoriam ; notum sit quod cum antehac abbas et conventus B.-M. de Ebronio sub regula S. Benedicti in cenomanis contulissent jus patronatus curæ S. Martini de Monteseuro, simul et decimarum quod habebant tum in parochia quam infra metas ejus canonicis et collegio Trium Mariarum dicti loci de novo fundato per nobilem et potentem Johannem de Lavalle militem, dominum de Castellione et Monte Securo, in castro suo de Monte Securo, pro summa decem librarum turon. annui et perpetui redditus capienda super fructibus et redditibus dicti collegii, et ipsi canonici juridice conquesti essent se in collectione dictæ decimæ turbari et defraudari, quas e contra prædictus abbas et conventus protrahere ultra terminos dictæ decimæ contendebant, ita ut diabolus seminator mali operis facem discordiæ singulis annis succenderet inter messorum tam ex una parte quam ex altera certantes de limitibus, unde graviter sibi vulnera inflixissent. Cujus quidem jurgii causa cum sit quod per præcedentes litteras actum non fuerit de extensione dicti juris decimæ prius concessi pro dicto collegio, cui malo singulis in posterum mederi cupientibus et simul pacem et concordiam tenere, statutum est et decretum de consensu videlicet prædictorum canonicorum præsentium et ipsius abbatis et conventus per venerabiles et eximios viros Ægidium le Mesle, priorem de Vagio, procuratorem dicti abbatis et conventus, et Joannem Bouland, in utroque jure licentiatum ad hoc auctoritate dicti abbatis et conventus specialiter destinatos, commissos et deputatos, qui se personaliter transtulerunt, et diligentem informationem prius fieri curaverunt ; videlicet : quod prædicti canonici præfati collegii *Trium Mariarum* de Monte-Securo percipient, sicut antea percipere debuere, et colligent in posterum tertiam partem decimarum locorum quæ subsequuntur, quæ respiciunt meridiem et nuncupantur Lessart incipendo a prima viâ transversâ quæ subsequitur quadrivium non longe ab Ecclesia S. Martini de Monte-Securo ad levam et dexteram pergendo rectam viam quæ ducit de Monte-Securo ad Vagium usque ad alteram viam transversam que involvit quemdam locum vocatum *Pavetière*⁸⁶, cum adjacentibus aliis sequendo supradictam viam transversam usque ad iter quod tendit de Monte-Securo ad Sougeium ; item sequendo aliam viam transversam quæ contingit iter de Sougeio supradictum et pergit ad iter de Lovigneio, et ab eo itinere ad viam quæ ducit ad Vallum Guidonis tertiam de decima de Monrenoul⁸⁷ et locorum adjacentium, quorum locorum prædictus abbas tertiam partem decimæ percipere consueverat in dicta parochia Sancti Martini de Monte Securo. Et ne postea moveretur controversia propter decimam officiorum inter dictum abbatem, conventum, dictumque collegium statutum est pariter omnes remanere dicto collegio cujus pars altera decimæ collegitur super medietariam de Langelinere⁸⁸ et loca superiora usque ad quemdam rivum, pro compensatione cujus decimæ prædicti canonici præfato abbati seu conventui cedunt et remittunt duas partes decimæ loci dicti Erable⁸⁹ et

⁸⁶ On dit aujourd'hui : *Paffetière* (L. Maître, Dict.) et même on prononce *Paffière* ; une voie romaine, voie pavée, passait près de cette ferme.

⁸⁷ Montrenoux, commune de Saint-Cénére, fief vassal de la Chapelle-Rainsouin. (L. Maître, Dict.)

⁸⁸ Fief vassal du comté de Laval, dit L. Maître, qui n'indique pas où il est situé.

⁸⁹ Les Erablais, commune de Saint-Cénére, fief vassal de Laval et de Bazougers (L. Maître, Dict.)

adjacentium ipsis prius ab abbate concessam (*sic*) simul cum juribus percipiendi decimam ultra terminos supradictos propter quam contendebant tanquam infra metas dictæ parochiæ positam ab abbati dicto collegio indefinite transmissam ex illa parte per præcedentes litteras.

Ut vero sit certum cujus decimæ potiri debeant dicti canonici infra metas parochiæ Sancti Martini de Monte Securo quam prius abbas dicto collegio concesserat, et per præsentis concedit, declaratur et assignatur tenore præsentium ; hæc est autem decima de *Veloché* sitam in parochia de Bræo, flumine interposito, cujus decimæ duas præmissas partes prædicti canonici habebunt siculi habere cononeverant et illis concesserat abbas et concedit, et tertia pars pertinet ad curatum de Breo ; item tertiam partem decimæ quæ sita est in parochia Sancti Serenedi infra metas parochiæ Sancti Martini de Monte Securo ad solis occasum eodem flumine de Joanna interjecto quæque collegitur in quibusdam locis nuncupari solitis *les Etunais*⁹⁰, *Godiniere*, *Beustiere*, *Plairie*, *Baderie*, *Buraiserie*, *Legerie*, *Monnerie*, *Etouyères*, *Vauselles*, *Neronniere*, *Tebergerie*, et omnia prædia quæ sunt juris de Gresse et extra dominum de Fouilloux, cujus decimæ tertia pars pertinebat ad dictum abbatem prout illam colligere consueverat et antea concesserat eam dicto collegio, et duæ præmissæ partes pertinent ad curatum de Sancto-Serenedo.

Hæc autem omnia superius designata, liberata et deffensa ab omnibus impedimentis, profatus abbas, per supradictos venerabiles et discretos viros Ægidium le Mesle, priorem de Vagio procuratorem suum, et Joannem Bouland in utroque jure licentiatum, autoritate sua et nomine agentes, sicut constitit nobis per litteras ad hoc expeditas, tradidit et per præsentis litteras tradit prædictis canonicis, et ipsis antehac tradiderat, et se obligari simul cum conventu sub pæna juris illos in plenam et pacificam possessionem immittere ita ut nequeant amplius perturbari, et ipsi canonici pro commutatione prædictorum rerum sponderunt et se obligaverunt etiam sub pæna juris prorogare, servire et solvere perpetuo et singulis annis abbati supradicto seu conventui summam decem librarum turon. capiendam super fructibus et redditibus et proventibus dicti collegii de Monte Securo.

Acta hæc fuerunt per Michalem Lorière, clericum cænomanensem, apostolica et imperiali autoritate notarium publicum, hic ad pia negotia prædicti militis Johannis de Laval, domini de Castellione, et collegii sui de Monte-Securo fundati de novo, exequenda, retentum, et Gervasium Torel in aula regia Pagi Novelli notarium publicum, in castro de Monte Securo, die decima sexta mensis maii, anno Dñi millesimo quadringentesimo tertio, indictione undecima, præsentibus nobilibus et potentibus dominis Joanne de Laval⁹¹, de Castellione, de Monte Securo supradicto, et Guidone de Laval ejus genero, cum Joanna uxore ejus filia dicti militis, et aliis quam plurimis militibus, amicis et parentibus, ac venerabilibus et discretis viris Godfrido Chiquet et Petro Oger, de Sancto Sereno et de Breo rectoribus, necnon honestis personis Michaellem Rocher et Juliano le Rouge et aliis quam plurimis parochianis S. Martini de Monte Securo ad præmissa vocatis specialiter et rogatis.

Signé : Loryère.

Copie informe du XVIII^e siècle sur papier.

⁹⁰ Commune de S.-Cénére.

⁹¹ Jean de Laval-Chatillon, d'après tous les auteurs, était mort en 1398. Il faut donc admettre que la date est fausse. Je ne crois pas cependant que cette erreur suffise pour infirmer et faire rejeter une pièce d'ailleurs intéressante pour l'histoire locale.

N° 3.

Omnibus ad quos præsens scriptum pervenerit Emma comitissa d'Alençon et domina de Laval, Salutem in Domino.

Noverit universitas vestra quod cum contentio esset inter me ex unâ parte et dominum Gervasium de Breo, militem, et Agnetem, uxorem suam, ex altera, super forestam de Conciso et de Fraiol, et super Senescalliam et furnum de Gravella, super hoc quod dictus Gervasius et uxor ejus dicebant quod pater meus emerat dictam forestam, in legitima ætate non existente Agnete uxore dicti Gervasii, tandem vero post multas altercationes cum consilio proborum in hunc modum mecum (convenerunt ?). Ita quod de septem libris cenom. quas capiebam die ... Augusti in feodo de Montchevrier et de la Volue quittavi prædictis Gervasio et Agneti et hæredibus suis centum solidos cenom. annuatim et viariam feodi de Montchevrier et de la Volue et pasnagium herbæ et omnia quæ ad viariam pertinent exceptis tribus placitis et casibus scilicet *meurdro, inciso, raptu* qui mihi et hæredibus (remanebunt) ; et salvis juribus servientium feodatorum et omnia alia jura quæ habebam in dictis feodis, exceptis supra dictis remanent ; et dicto Gervasio et Agneti, uxori ejus et hæredibus suis remanet proprium usagium in Concisa tantummodo ad feodum de Montchevrier et de la Volue et eisdem hoc tenendo remanent mihi et hæredibus meis dicta foresta et senescallia et furnus de Gravella et omnes pretentiones in perpetuum pacifice possidenda.

Et hanc pacem concesserunt Guydo, filius meus, et Aloysia, filia mea, quod ut ratum et firmum permaneat præsens scriptum sigilli mei munimine roboravi.

Actum Anno Domini MCCXXXVI, mense martii ... Kalendas aprilis.

ERRATA

La note de la **page 10** se rapporte à Simon de Sumeraine, **page 12, ligne 7**.

La note de la **page 12** se rapporte à Renée (et non pas René), **page 13, ligne 25**.

Je n'ai aucune compétence dans la science des armoiries de famille, je n'ai vu du reste le sceau remarquable que M. E. Hucher, président honoraire de la Société historique et archéologique du Maine a bien voulu dessiner pour cette notice, que quand mon travail a été imprimé ; je ne sais donc à qui attribuer cet écusson. Appartient-il aux de Brée dont on lit le nom très clairement, ou aux de Brie qui portaient d'après la note de la généalogie de Brée, **page 38**, *d'argent à 4 fasces de sable, au lion de gueules brochant sur le tout*, description conforme à notre sceau ?

Il n'y a je crois à pouvoir éclaircir pleinement la difficulté que l'examen attentif de la pièce des Archives nationales à laquelle ce sceau est attaché.